



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 Avril 2005**



**COMPTE RENDU**

*L'AN DEUX MILLE QUATRE, le Lundi 4 Avril 2005 à 19 h*

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN**

se sont réunis au nombre de 37, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 25 Mars 2005.

**Présents :**

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE ; M. Jean QUERBES ; Mme Catherine PITOUS ; M. Jean-Louis MATEOS ; M. Alain BEDOURET ; M. André MAZIERE ; Mme Patricia HENRY ; M. Dominique RENARD ; Mme Dominique PIGEAU ; Mme Marie-Thérèse ALONSO ; M. Jean-Pierre DOURNEAU – Adjoints ; Mme Marie-Josèphe CABRIT ; M. Michel COUDERC ; M. Claude ROUSSEAU ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean-Paul LOUAN ; M. Jean-Claude DISSES ; Mme Marie Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean-Louis MAUROUX ; M. Jean-Pierre BOULHOL ; Mme Jeannine LAUDAT-MAITRE ; Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE - Conseillers Municipaux

**Pouvoirs :**

Mme Lucette LOUSTEAU à Mme Dominique PIGEAU  
Mme Danièle METGE à M. Daniel SOULIGNAC  
Mme M. Françoise MASSALAZ à M. Jean PINASSEAU

**Absents :**

M. Jacques CLOUCHE  
M. Philippe LIBIER

## SOMMAIRE

	<b>Question diverse</b>	<i>p. 7</i>
	<b>Décisions du Maire</b>	<i>p. 20</i>
<b>01</b>	<b>ZIFAC – Dissolution du syndicat mixte et liquidation de l’actif</b>	<i>p. 21</i>
<b>02</b>	<b>Constitution d’une servitude de passage au profit de Mesdames STERNICHA, BOUZOMET et Madame LACAVE-MONTEILLET, avenue de l’Ermitage</b>	<i>p. 23</i>
<b>03</b>	<b>Cession à Agen Habitat de l’immeuble Germain 499 av. de Gaillard</b>	<i>p. 24</i>
<b>04</b>	<b>Projet Urbain : Approbation de l'enquête publique et institution du périmètre de restauration immobilière</b>	<i>p. 25</i>
<b>05</b>	<b>Projet Urbain : Convention publique d'aménagement SEM 47 - Approbation du rapport annuel d'activité</b>	<i>p. 26</i>
<b>06</b>	<b>Projet urbain : Approbation du cahier des charges de cession ou de location des terrains dans le cadre de la procédure RHI – Approbation du cahier des charges de cession d’immeubles à réhabiliter dans le cadre de la procédure PRI</b>	<i>p. 27</i>
<b>07</b>	<b>Projet urbain : Immeubles du 26 et 28 bd. Sylvain Dumon. Approbation du programme de travaux figurant au dossier de Déclaration d’utilité publique des travaux – Ouverture des enquêtes publiques conjointes au vue dela DUP travaux et de la cessibilité de ces immeubles</b>	<i>p. 28</i>
<b>08</b>	<b>Projet urbain – Proposition de modification du plan d’alignement de la rue Saint Fiary et de la ruelle Saint Fiary</b>	<i>p. 30</i>
<b>09</b>	<b>Péchabout : Convention d'assistance technique entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen - Approbation</b>	<i>p. 31</i>

<b>10</b>	<b>Aménagement de pistes cyclables Avenue de Colmar - Convention d'assistance technique entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen</b>	<i>p. 32</i>
<b>11</b>	<b>Avenue du Docteur Bru et Avenue de Colmar Sud – Programme 2005 – Convention d’assistance technique entre la Communauté d’Agglomération d’Agen et la Ville d’Agen.</b>	<i>p. 33</i>
<b>12</b>	<b>Réhabilitation de l’immeuble Jules Ferry pour la délocalisation du CLSH Jeunesse - Appel d'offres ouvert. Approbation du DCE</b>	<i>p. 34</i>
<b>13</b>	<b>Rapport annuel sur les marchés publics</b>	<i>p. 38</i>
<b>14</b>	<b>Travaux d’investissement de voirie – Campagne 2005 - Appel d’offres ouvert – Marché à bons de commande – Approbation du DCE</b>	<i>p. 39</i>
<b>15</b>	<b>Voirie - Campagne de réfection de chaussées 2005- Approbation du DCE</b>	<i>p. 40</i>
<b>16</b>	<b>Aménagement de l'avenue du Général Leclerc - Marché de maîtrise d'œuvre. Approbation du DCE</b>	<i>p. 41</i>
<b>17</b>	<b>Mise en place des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans le quartier Blum-Donnefort (tranche 1/2). Appel d'offres ouvert - Approbation du DCE -</b>	<i>p. 42</i>
<b>18</b>	<b>Mise en séparatif de l’avenue de Gaillard (entre la rue de Lesparrou et la rue Fonroche) (tranche 1 et 2) - Appel d'offres ouvert - Approbation du choix de l’entreprise et autorisation de signature du marché -</b>	<i>p. 46</i>
<b>19</b>	<b>Réfection complète de la pelouse du Stade Armandie - Attribution du marché</b>	<i>p. 48</i>
<b>20</b>	<b>Acquisition de véhicules et matériels roulants – Année 2005 - Appel d'offres ouvert. Approbation du DCE</b>	<i>p. 50</i>
<b>21</b>	<b>Restauration sociale - Convention avec le CCAS pour la fourniture de repas au restaurant social et aux personnes âgées</b>	<i>p. 52</i>

<b>22</b>	<b>Centre culturel – Dénomination du bâtiment et des salles</b>	<i>p. 53</i>
<b>23</b>	<b>Etablissements d'enseignement élémentaire – Affectations de postes pour l'année scolaire 2005/2006</b>	<i>p. 61</i>
<b>24</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>	<i>p. 63</i>
<b>25</b>	<b>Résolution relative à la défense et au développement des services publics de proximité</b>	<i>p. 65</i>

## **M. VEYRET**

Le quorum est atteint pour permettre l'ouverture de cette séance.

Si vous en êtes d'accord, nous choisissons la même secrétaire de séance qu'habituellement, Mme Bories.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous demande d'approuver les comptes rendus des Conseils municipaux du 24 Janvier et du 14 février. Avez-vous des remarques ? Aucune remarque. Les comptes rendus sont donc approuvés.

J'aimerais que nous débutions cette séance par l'étude de questions diverses, et que nous abordions la situation actuelle à la Communauté d'agglomération. Y a-t-il une opposition dans le fait d'aborder ce sujet ?

Au préalable, je souhaiterais dire deux choses. Comme vous le savez le Pape est décédé, et à la demande de la Préfecture, nous avons mis les drapeaux en berne, le Pape étant un chef d'Etat. J'ai par ailleurs, adressé nos condoléances à l'Evêque d'Agen –pour l'ensemble de la communauté catholique de la ville d'Agen et du Département- ainsi qu'au nonce apostolique qui représente l'Etat du Vatican à Paris.

Nous passons maintenant à la question diverse concernant la C.A.A.

## QUESTION DIVERSE

Pour débattre de cette question, j'aurais préféré que Jacques Clouché soit présent afin que tous les points de vue soient entendus, et qu'il y ait une justification publique de ce qui s'est passé.

Le jour de la réunion du Conseil de communauté -où nous devons voter le budget-, j'ai appris, au fur et à mesure de la lecture de la lettre, que M. Clouché présentait sa démission. A aucun moment, le Président de la Communauté d'agglomération n'a demandé à me rencontrer pour évoquer ce problème et je n'ai donc pas pu en parler avec les membres du bureau municipal.

En ce qui concerne l'argumentaire présenté dans la presse, faisant mention de pressions que la ville d'Agen et son Maire faisaient peser sur le fonctionnement de la CAA pour obtenir toujours davantage. Ma réponse est claire : « *il n'y a eu aucune pression* ».

A l'époque, et à la demande du Président de la CAA, chaque municipalité a exprimé ses souhaits en matière de transferts de compétences. La ville d'Agen a répondu très clairement, considérant qu'un certain nombre de charges de centralité devaient être à l'évidence partagées.

Je les énumère : la problématique de la piscine, le problème du Parc des Expositions, le port d'Agen et la gestion de l'ensemble du canal, celle-ci nous étant déléguée, au moins pour l'entretien des berges, par les Voies navigables de France-, le transfert du stade Armandie, -celui-ci étant le seul équipement de ce genre, au niveau de l'agglomération, à être d'intérêt communautaire. Sur le plan culturel, nous avons évoqué deux équipements : le Florida, pour lequel nous avons passé une convention avec les communes de l'agglomération pour assurer son financement, et l'Ecole Nationale de musique –bien qu'à mon sentiment, cette école nationale devrait être de la responsabilité départementale, et donc, à défaut, au moins d'agglomération.

J'avais, par ailleurs, évoqué la nécessité de doter la Communauté d'agglomération d'un outil performant en matière d'habitat social, en donnant une compétence intercommunale à notre Office Municipal d'HLM.

D'autres communes, quant à elles, avaient évoqué d'autres aspects de l'intercommunalité comme l'assainissement. La ville d'Agen n'y était pas opposée car le transfert de l'assainissement aurait permis d'augmenter de manière significative son coefficient d'intégration fiscale (CIF) et d'éviter ainsi la chute actuelle de la dotation globale de fonctionnement versée à la communauté d'agglomération – puisque cette dotation dépend aussi du C.I.F.-

Différents débats ont conduit à faire entrer dans la compétence intercommunale la piscine Aquasud, le Parc des Expositions et le Port de Plaisance. La ville d'Agen a pris acte de ces accords et n'a jamais sollicité de nouveaux transferts de compétences. La seule proposition qui a été faite par un élu, Maire d'une commune périphérique, a été de faire entrer dans l'intérêt communautaire une partie du stade Armandie pour y construire la tribune. Ce à quoi j'ai répondu : « *c'est tout ou rien* »,

car cela me paraissait plus raisonnable. Mais je maintiens qu'il n'y a pas eu de pression particulière.

Concernant le logement social, -ou plus exactement l'équilibre social de l'habitat-, la ville d'Agen porte largement depuis 4 ans le projet d'un rééquilibrage de l'habitat social sur l'ensemble de l'agglomération. Des attaques, venues de l'extérieur du conseil communautaire, ont amenées le Maire d'Agen à répondre clairement à ces questions.

De nombreuses réunions ont suivi, qui se sont déroulées de manière tout à fait courtoise et sans le moindre heurt, notamment la commission des finances ou la réunion avec le président de la CAA, le Maire de Boé et moi-même sur le projet de Lamothe-Magnac. C'est donc mis devant le fait accompli que j'ai découvert la démission de Jacques Clouché. Face à cela, j'ai évité de répondre sans une certaine réflexion et sans avoir réuni la majorité municipale pour évoquer ce problème.

Je considère que, dans la démission de Jacques Clouché –en tout cas dans la forme-, il y a une humiliation de la ville d'Agen qui est inacceptable.

Par ailleurs, puisqu'il y a réélection d'un Président de la Communauté d'agglomération, la ville d'Agen doit présenter un candidat qui appartienne à la majorité municipale. Après réunion du bureau, j'ai proposé d'être candidat, et la majorité s'est faite sur cette candidature.

Ma candidature n'a pas pour but de représenter uniquement les intérêts de la ville d'Agen, mais de mettre en avant l'intérêt général en fonction d'un programme pour lequel l'ensemble de cette majorité a été élu, notamment sur des points clairement abordés nécessitant une solidarité territoriale au niveau des communes de l'agglomération.

Le logement social est un problème crucial dans la mesure où la ville d'Agen assume aujourd'hui l'ensemble des charges de centralité, alors qu'elle assume aussi, depuis des années, le port du logement social et la possibilité de permettre à des gens de plus en plus en difficulté de pouvoir accéder à un logement décent.

Même s'il y a quelques problèmes dans les logements, et même si l'Office municipal doit réaliser des équilibres budgétaires de façon à pouvoir intervenir partout, je demande haut et fort qu'une des principales compétences de la CAA, qui est celle de l'équilibre du logement social, soit portée beaucoup plus fortement et de manière beaucoup plus « lisible » pour l'ensemble de la population de l'agglomération. Cette volonté aura bien entendu des conséquences, tant en terme d'aide financière accordée aux collectivités qui portent le logement social, qu'en terme de qualité de l'habitat pour des personnes tout à fait correctes tant en terme de paiement que de comportement, qui ont longtemps bénéficié d'un logement collectif, et qui aspirent désormais fort légitimement à un logement individuel. Cela d'autant plus que l'espace de la ville d'Agen ne permet pas la réalisation de ces logements individuels, mais nous limite au logement collectif.

Dans l'action que nous avons menée, nous portons largement le logement social et la lutte contre les exclusions. Nous avons également eu à assumer –parce que ce

problème n'est pas assumé au niveau de l'ensemble de l'agglomération-, la sédentarisation des gens du voyage. L'Office municipal d'HLM a fait son travail et réalisé quelque chose d'important.

Je souhaitais donc entendre la voix de l'ensemble de ce Conseil, d'abord sur la forme pour ce qui s'est passé, mais aussi que sur le fond, à savoir les actions d'intérêt général à porter au niveau de l'agglomération.

## **M. PINASSEAU**

Nous nous retrouvons ce soir pour une nouvelle séance du Conseil municipal dont vous avez, -comme prévu par le règlement-, la police et la maîtrise de l'ordre du jour. Vous nous avez demandé si nous nous opposions au fait de débattre, dès le début de cette séance, sur des questions diverses et notamment celle de la Communauté d'agglomération. Nous avons répondu par la négative car nous sommes prêt à débattre du sujet.

Ce sujet, une fois de plus, touche votre majorité. Il s'agit d'une querelle interne puisque Jacques Clouché est toujours apparu, à nos yeux, comme étant l'un de vos proches et un des piliers de votre majorité. En effet, nous l'avons vu à plusieurs reprises, dans cette assemblée, vous soutenir dans le débat en s'opposant parfois à nous. Et nous avons également été surpris de constater qu'il paraissait y avoir, entre vous, des dissensions.

C'est donc un débat interne à votre majorité et que vous réglerez lors d'un prochain vote à la C.A.A. Nous ne savons pas si Jacques Clouché est ou n'est pas candidat. Mais nous n'avons pas à nous prononcer sur ce choix, hormis le fait que l'opposition municipale est très attachée à avoir un agenais comme Président de la Communauté d'agglomération, la ville d'Agen étant le pôle central de l'agglomération.

Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, présumer de ce que sera l'avenir de l'agglomération car nous ne savons pas si vous serez le seul candidat, M.le Maire, ou si d'autres candidats se présenteront à cette élection.

J'ai été surpris de lire dans la presse que tu avais dit : « *nous allons gérer la Communauté d'agglomération à gauche* ». Bien entendu, chacun sait que tu es un homme de gauche. Mais ce discours, concernant la gestion d'une communauté d'agglomération, me semble assez décalé dans la mesure où il s'agit d'une libre association de communes avec des Maires de gauche et de droite, et que l'esprit consensuel –réussi par Gérard Angotti et Jacques Clouché- me paraît absolument indispensable.

Dans ce débat, il ne convient pas de faire entrer la politique politicienne et de se permettre de lancer ce genre de phrases qui peut remettre en cause un équilibre fragile. Car la CAA est une libre association, surtout destinée à gérer des problèmes techniques :

- le pôle multimodal, dossier difficile et complexe et qui demande du temps ;

- la protection contre les inondations avec la liaison Beauregard-RN 113, dossier également difficile car faisant intervenir de nombreux partenaires. Ces dossiers méritent une communauté d'agglomération consensuelle, avec une volonté réelle de travailler et de revendiquer d'une seule voix la maîtrise d'ouvrage pour réellement pousser ce dossier.
- et enfin le gymnase, dossier peut-être plus facile à monter, même si je ferai des propositions en commission de la CAA pour le modifier tant sur son implantation que sur sa conception générale.

Tous ces dossiers demanderont beaucoup de temps, d'assiduité, de présence et de volonté pour parvenir à les régler.

Je ne pense donc pas qu'il soit possible de s'enfermer dans un discours de politique de gauche –ou de droite- à la Communauté d'agglomération. L'esprit consensuel qui a régné jusque là est souhaité par tous. Et mon souhait est que chacun retrouve ses esprits et que l'on fasse à nouveau fonctionner la CAA avec l'esprit des fondateurs, à savoir dans la bonne entente.

## **M. RAUNIER**

Lorsqu'un bateau ne va pas droit, M. le Maire, on ne s'adresse pas au matelot ou à l'enseigne de vaisseau, mais au Capitaine. Et le Capitaine c'est vous ; vous qui avez formé cette équipe pour que le vaisseau aille droit. Malheureusement, nous constatons que ce n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.

Jacques Clouché était un de vos éminents collaborateurs. Aujourd'hui, il semble que vous n'ayez pas compris sa démarche. Nous ne comprenons pas nous-même toutes les aventures qui se produisent au sein de la Majorité de cette mairie.

Vous avez dit que Jacques Clouché avait humilié la ville d'Agen et la majorité du Conseil municipal. Est-ce à dire que vous lui demanderez de démissionner de son mandat de Conseiller municipal ?

## **M. QUERBES**

Je souhaite dire un mot, mais pas sur les propositions et les objectifs pour la ville dont vient de parler le Maire, que nous poursuivons et que je partage. Mais pour porter un regard qui dépasse la problématique propre de l'intercommunalité d'Agen et noter ce qui relève des problèmes auxquels sont confrontées toutes les intercommunalités.

Nous devons avoir conscience des éléments qui font que les communautés d'agglomération en particulier connaissent aujourd'hui des limites et des difficultés. On ne peut pas les ignorer sous peine de ne pas comprendre les tensions et les crises qui s'y développent.

J'évoquerai deux éléments.

Le premier est l'élément du fonctionnement : nous sommes confrontés à une structure hybride qui a le pouvoir particulier de voter l'impôt –ce que n'avaient pas les syndicats intercommunaux-. Il s'agit donc d'une structure qui n'est pas neutre, mais qui devrait être élue au suffrage universel puisque la Constitution prévoit que « *seul le Peuple et ses représentants directs ont le droit de voter l'impôt* ». La Loi Chevènement a donc introduit des distorsions qui a des conséquences car elle pose la question des élections intercommunales avec des élus du second ou du premier degré.

La question est importante car, -comme cela a été évoqué au sein de cette assemblée-, s'il s'agit simplement d'une juxtaposition de communes, le risque est des voir des intérêts communaux se juxtaposer et parfois s'affronter. Il conviendrait plutôt de dégager les points communs à partir de ce que vit l'ensemble de la population de l'agglomération. Car l'agglomération a aujourd'hui sa juste réalité, sa population vivant l'intercommunalité en terme d'emploi, de travail, de déplacements, de lieu de consommation. Et même si elle continue à payer l'impôt dans la commune où elle habite-, elle a une logique non plus communale mais intercommunale.

Or il reste à construire de manière beaucoup plus affirmée dans l'agglomération de l'agenais, une logique non pas consensuelle, mais une logique des besoins des populations qui soit intercommunale.

Le deuxième problème auquel est confrontée la Communauté d'agglomération découle de difficultés financières. Et si elle n'avait pas eu la possibilité d'augmenter ses impôts –grâce à la décision prise par la commune d'Agen-, la situation serait beaucoup plus grave et la crise beaucoup plus profonde que celle que nous connaissons aujourd'hui. Nous devons en prendre conscience.

Lorsque la dotation forfaitaire, versée par l'Etat, n'augmente que de 1 % cette année –soit moitié moins que l'inflation-, cela crée une situation difficile tant pour les communes que pour l'intercommunalité. Car nous nous voyons contraints, pour maintenir le même niveau d'activité, de faire appel à l'impôt local, communal ou communautaire.

Ces éléments ne datent pas de 2005 mais ont tendance à s'accumuler au fil des années. Ils montrent, comme toute création humaine, que des évolutions sont nécessaires. Durant quatre années, nous avons fonctionné de manière correcte dans le conseil communautaire, et une période de crise est une étape normale dans la vie d'une institution –comme dans la vie d'un individu-. Elle doit servir à réfléchir sur ce qui ne fonctionne pas et qui pourrait mieux fonctionner.

Voilà deux points qui ne sont pas aussi spécifiques que ceux relevés par M. le Maire et que j'approuve. Mais ces deux points mettent l'accent sur la situation que nous connaissons et sur les évolutions nécessaires pour l'avenir.

## **M. MAUROUX**

Mes chers collègues, je ne veux pas m'attarder sur la cascade de démissions qui ont manifestement mis en cause la cohésion de cette Majorité et l'autorité du Maire. Mais après 4 démissions successives, la démission de Jacques Clouché de ses

fonctions de Président de la CAA risque d'avoir des conséquences graves sur le fonctionnement de celle-ci.

Cette démission aussi brutale qu'inattendue pose deux interrogations. Qu'a-t-il pu bien se passer entre le Maire –homme de gauche affiché- et la société civile mise en avant dans le projet municipal et représenté en grande partie par Jacques Clouché.

Où le Maire d'Agen veut-il nous entraîner ? Serait-ce vers une reprise en main de la CAA à l'image de ce que nous avons pu voir lors de sa dernière crise d'autorité avec sa démission-réélection, que l'opposition a refusé de cautionner en refusant de participer au vote ?

Dans tous les cas, vos récentes déclarations M. le Maire laissent à penser que votre projet pour accéder à la Communauté d'agglomération est insensé : vous entraînez la Communauté dans une dérive politicienne dont elle n'a pas besoin. Permettez-moi de vous faire remarquer que –contrairement à ce que vous avez déclaré-, vous n'avez reçu aucun mandat pour gouverner la communauté à gauche. Le seul mandat que le Conseil municipal vous ait donné est de défendre au mieux les intérêts de la ville dans le cadre de la communauté.

La Communauté d'agglomération ne peut fonctionner que dans un équilibre qui va au-delà des clivages politiques, sur des projets structurants pour l'ensemble des communes comme l'université, les infrastructures routières, le traitement des déchets et même, dans un cadre consensuel, l'élaboration de projets sociaux communs.

Nous ne pouvons donc pas accepter que des comportements personnels ou des considérations politiques ne perturbent cet équilibre indispensable.

En conséquence, je vous demande M. le Maire, de reconsidérer votre candidature afin de laisser la communauté, au-delà des clivages politiques, sortir de cette crise par l'élection d'un homme de consensus.

## **M. COUDERC**

Je tiens à préciser que la société civile, qui est une des composantes de la Majorité de ce Conseil, n'est pas incarnée par Jacques Clouché seul, mais par un collectif de six personnes qui ont toutes la même opinion, à la fois sur ce qui s'est passé et sur le fond des problèmes, et qui l'ont exprimé par voie de presse ce matin même.

En outre, il n'est pas question de se laisser enfermer dans une querelle de personnes : chacun jugera de l'attitude des uns et des autres, d'une démission et d'une candidature.

Ce que nous savons, nous, membres de la société civile, est qu'Agen est menacée. Et nous sommes ici au Conseil municipal d'Agen et non au conseil communautaire. Le problème est de savoir si les villes de la périphérie vont dicter à Agen son avenir dans les domaines que le Maire a bien explicités, et sur lesquels je me demande pourquoi l'ensemble de ce conseil municipal ne pourrait pas exprimer son accord.

Car quelle que soit la position du maire et des partis qui le soutiennent, la société civile, qui se caractérise précisément par le fait qu'elle n'est pas « encartée », considère que la discussion doit porter les trois axes prioritaires suivants, et je ne vois pas comment même l'opposition pourrait refuser :

- que les charges du logement social ne soient pas réparties alors que nous nous plaignons de supporter toutes les difficultés de ce logement social
- que ne cesse l'asphyxie des commerces de la ville centre par l'accumulation des grandes surfaces en périphérie dont nous savons tous qu'elles tuent le centre-ville – et le petit complot continue à se former et n'est pas terminé.
- que certaines charges de centralité soient transférées.

Je pense que chacun ne peut que se reconnaître dans les trois axes de cette politique. Et je voudrais que notre conseil municipal se détermine sur ces questions. Car, comme un membre d'opposition l'a dit, la Communauté d'agglomération ne peut être présidée –il s'agit d'une tradition et d'une vérité inscrite dans la réalité géographique d'équipements, valable pour toutes les agglomérations- que par un représentant de la ville d'Agen.

Or le représentant de la ville d'Agen s'est exclu de la Majorité par son attitude. Je le regrette profondément, mais je le constate. Et je soutiens personnellement la candidature du Maire d'Agen, ainsi qu'ensemble de mes collègues.

## **M. SOULIGNAC**

Il en a toujours été ainsi effectivement, et c'est très bien. Nous ne pouvons cependant que constater, dans nos communes, des raidissements et des ruptures entre les majorités et les minorités. Et il est amusant de voir qu'à la Communauté, tout le monde s'embrasse.

En tout état de cause, je souhaiterais qu'à l'avenir, pour les dossiers importants, des réunions préparatoires soient organisées avec toutes les personnes concernées. Car si la majorité représente plus de 50 % de la population, la minorité n'en est guère loin. Et je pense que les dossiers seraient mieux compris et mieux appuyés si nous en débattions de manière plus ample.

## **M. CAMINADE**

Je voudrais porter le débat sur un autre domaine qui est le fonctionnement de la communauté d'agglomération. Comme le dit Daniel Soulignac, là-bas tout le monde s'embrasse. Mais n'est-ce pas uniquement des embrassades de façade ?

Il convient de discerner deux éléments au sein de la CAA. Tout d'abord l'exécutif, composé des Maires des 7 communes -et là, le rapport de force est inversé, 1 Maire contre 6 Maires-. Alors que le véritable débat aurait du avoir lieu au niveau de l'ensemble de la communauté d'agglomération, ce qui aurait permis à chacun de s'exprimer, et peut-être de voir poindre les divergences et d'analyser et d'apporter des réponses collectives. Si nous avons fait jouer la démocratie et si ce débat avait eu lieu, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

En tant que conseillers communautaires d'Agen, nous avons notre part de responsabilité en n'ayant pas impulsé cette démarche. Mais nous étions dans une logique consensuelle et nous pensions que cette logique pouvait se perpétuer et faire évoluer les dossiers. Nous réalisons aujourd'hui que ce consensus avait des limites et que nous sommes arrivés à des situation de blocage sur certains dossiers.

Je prendrai pour exemple le dossier de Lamothe-Magnac. J'avais participé à l'époque, en tant qu'adjoint aux sports, à un comité de pilotage concernant le complexe sportif de Cancelles. Nous avons localisé ce complexe sportif à Cancelles et quelle n'a pas été ma surprise d'entendre, en conseil communautaire, une proposition de transfert de cet équipement sur Lamothe-Magnac, alors que nous, membres du comité de pilotage, n'en avons pas été informés. Cette proposition est née où, comment et par qui ? Voilà un exemple des dysfonctionnements qui ont amenés à cette situation de crise d'aujourd'hui.

Le fonctionnement de cette institution est, à mon avis, fondamental. Et ces évènements doivent conduire à une réflexion globale entre tous les conseillers communautaires élus des différentes communes, afin d'éviter ces écueils et ces affrontements diffus qui débouchent sur des situations de crise.

### **Mme FRANCOIS-PONCET**

M. le Maire, nous sommes sortis du débat qui se situe, en fait, au sein de votre majorité, puis à un deuxième niveau lorsque la CAA se réunira pour élire son Président. Ce problème vous concerne et nous espérons qu'il sera réglé au mieux des intérêts des agenais.

Car nous, qui représentons 47 % de la population d'Agen, nous avons le sentiment que ce qui se passe aujourd'hui à la CAA n'est pas très compréhensible. Et nous souhaiterions autre chose plutôt que ces grandes colonnes qui s'étalent chaque jour dans les journaux et qui lassent la population, consciente que d'autres problèmes, plus graves, sont d'abord à régler.

Souhaitons que la solution choisie, quelle qu'elle soit, puisse être acceptée par tous et que la communauté d'agglomération reparte d'un bon pied.

### **M. VEYRET**

Je vais répondre à toutes les questions posées.

Y a-t-il un problème, au sein de la majorité municipale, entre Alain Veyret et Jacques Clouché ? S'il y en a un, j'avoue le découvrir aujourd'hui. Le Maire d'Agen et le Conseil municipal n'ont jamais demandé à Jacques Clouché de démissionner. Le Maire d'Agen, en bureau de la CAA, a toujours apporté son soutien à Jacques Clouché.

Il y a eu, bien entendu, des positions des uns ou des autres défavorables aux décisions prises, en particulier au cours des deux premières années, lorsque des décisions importantes ont été prises, notamment pour le gel de la dotation de solidarité. La ville d'Agen, elle, a toujours soutenu le président de l'agglomération.

Y a-t-il un débat droite-gauche au niveau de la CAA ? Je pense qu'un certain nombre voudrait l'éviter.

Analysons, sans animosité, cette communauté d'agglomération qui s'est mise en place sans projet. Je me souviens qu'au cours d'un débat, alors que j'étais membre d'opposition du Conseil municipal, j'avais prévenu qu'une communauté d'agglomération qui se faisait sans projet d'agglomération aboutirait inévitablement à un échec. Mais la Majorité de l'époque faisait activer les choses de sorte que la communauté, même sans projet, puisse se constituer afin de se répartir la manne financière générée par cette création.

Soyons clairs. La dotation de solidarité n'a été qu'une redistribution des bases à l'ensemble des communes, avec pour conséquence une diminution de la capacité financière de la CAA pour financer les projets en cours. En outre, cette communauté d'agglomération a été créée à la suite d'une discussion de « marchands de tapis ».

Et ce qui devait arriver est arrivé. Au lendemain des élections de 2001, nous nous sommes retrouvés dans la situation où la majorité avait changé au sein de la Communauté d'agglomération et où surtout, certaines communes avaient changé de représentants, essentiellement les villes d'Agen et de Bon Rencontre.

Bien sûr, la Majorité de la ville d'Agen ne s'est pas retrouvée dans cette situation sans raisons. Les électeurs ont fait un choix démocratique qui a mis en place, à la Communauté d'agglomération, une majorité de gauche, par le biais de la majorité de gauche de la ville d'Agen. Que s'est-il passé ? Nous étions d'accord sur un programme sur lequel nous avons tous fait campagne. Et le jour de l'élection du Président de la CAA, les communes de droite n'ont pas voté pour le Président alors que les communes de gauche ont toutes voté pour lui.

Cela pose clairement les choses, et signifie bien qu'une politique de droite ou de gauche peut être menée à la CAA, au-delà de la simple gestion. Cette politique se fait dans les choix et les priorités affichées. Personnellement, je ne me dénature pas en disant qu'effectivement, je ne sens pas ce changement de majorité alors qu'il a été clairement acté par le vote démocratique des populations.

Concernant le logement social, je dis qu'il doit être partagé avec les élus de droite. Mais il est certain qu'il s'agit d'une valeur que la gauche doit porter, même si nous n'en avons pas le monopole puisque des communes de droite ont aussi réalisé des actions pour le logement social. J'en tiens pour preuve que la Loi S.R.U. a été votée par la droite, puis votée par la gauche et refusée par la droite. Or au niveau de notre communauté d'agglomération, les choses ne sont pas marquées. Le consensus peut-il permettre d'y aboutir ? Je peux vous dire que non puisque, après 4 ans, nous constatons que rien n'a bougé au niveau du logement social.

Vous parliez de l'esprit des fondateurs. Je ne les ai pas connus mais j'ai la chance d'avoir des amis qui les ont connus puisqu'ils étaient adjoints au Maire à l'époque. Je me suis donc renseigné sur ce qui s'était passé et j'ai appris que le District s'était construit sur « des petits arrangements entre amis ». Lorsque mon prédécesseur, le Docteur Esquirol, voulait faire avancer ce dossier, comment faisait-il ? Un jour, avec le Dr Lapoujade contre M. Saint-Martin, le lendemain avec St Martin contre Lapoujade. Et lors du dernier mandat, avec un fort esprit de clocher, les villes du Passage et de Boé se sont mises ensemble pour tenter de « faire la peau » à la ville d'Agen.

Que dit le Maire d'Agen aujourd'hui : la ville d'Agen a bien évidemment des préoccupations différentes des préoccupations des communes de la périphérie. Et je demande donc que, dans le cadre de l'intérêt général nous puissions nous asseoir autour d'une table et, dans la concertation et la négociation, faire en sorte que les choses soient plus conformes à l'esprit de la Loi et à l'esprit de solidarité qui doit exister au-delà de tout clivage politique. Mais ce sont ces clivages politiques, si on les respecte, qui font avancer les choses.

Vous avez ensuite parlé des dossiers importants : le pôle multimodal, la protection contre les crues, la salle omnisports.

Je n'arrête pas d'impulser le pôle multimodal. Et si ce dossier avance lentement, la raison en est que certains partenaires ne veulent pas se positionner, le premier partenaire concerné étant le Conseil général. Ne faites donc pas porter le chapeau à ceux qui ne doivent pas le porter, à savoir ni à la Communauté d'agglomération, ni à la ville d'Agen qui font tout ce qui est en leur pouvoir. Sur ce dossier, quel que soit le futur président de l'agglomération, ce ne sera pas de son fait si les choses n'avancent pas. Et permettez-moi de défendre Jacques Clouché sur ce dossier et de vous rappeler ce qu'il a déjà dit : qu'il s'agit d'un dossier ancien qui avait été enterré et que nous avons ressorti.

Sur la protection contre les crues, reconnaissez que la ville d'Agen a porté le fer sur ce dossier –grâce à M. Bédouret qui représentait la ville à cette commission- et a fait progresser les choses afin que chacun comprenne que le plus important était la protection de la majorité de la population, et non pas la protection de quelques intérêts dans une plaine.

Quant à la salle omnisports, il s'agissait à l'origine pour la ville d'Agen, de construire une salle de gymnastique. C'est alors qu'une commune voisine nous explique qu'elle a aussi besoin d'un gymnase et qu'il serait bon d'en faire une en commun. La ville d'Agen a accepté et nous avons créé un Comité de pilotage. Puis toutes les communes ont été intéressées par le projet. Aucun problème ... jusqu'à ce que, alors que le dossier était presque ficelé, il soit demandé une étude pour le localiser ailleurs alors que rien n'interdit de le situer à l'endroit prévu. Je regrette, mais alors, le Maire d'Agen ne peut pas rester muet. Il se sent obligé de dire les choses car il tient réellement à cette salle, et cela, dans un véritable esprit communautaire car l'agglomération en a vraiment besoin.

Tous ces dossiers ont-ils une connotation de droite ou de gauche ? Ma réponse est non. Ils relèvent de la même démarche que lorsque nous nous sommes mis

d'accord sur les voiries d'intérêt communautaire ; tout le monde y trouve son compte, car nous en avons les moyens financiers. Et ces moyens financiers sont là parce que la ville d'Agen a fait un effort que les autres communes n'ont pas fait. C'est donc bien la preuve de la solidarité de la ville d'Agen.

Je ne suis pas en campagne, contrairement à ce que vous pensez. Et je regrette que nous n'ayons pas l'autre vision des choses, qui est bien réelle puisqu'il y a démission. Je vous dis simplement ce qui se met en place grâce à l'effort de notre ville. Et nous n'avons aucun état d'âme là-dessus.

Mais rien de ce qui s'est fait depuis 4 ans ne traduit un changement de majorité. La seule chose, éventuellement et en le mettant très en avant, pourrait être que les compétences du logement social et de la politique de la ville soient clairement identifiées, conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale. Et c'est sur ce sujet qu'aujourd'hui je me bats.

Si Jacques Clouché n'avait pas démissionné, j'aurais simplement continué à dire que je souhaitais que l'on fasse plus dans tous ces domaines. Je ne serais pas allé au combat pour devenir Président de la CAA. Et si je monte au combat aujourd'hui, c'est non seulement parce qu'il a démissionné mais parce qu'en plus, il a ridiculisé la ville. Le seul qui pouvait répondre à cette humiliation est le Maire de la ville, quitte à ce que je sois défait, car je serais sans doute battu. Mais cela aura des conséquences.

Pour conclure, je tenais à vous fournir ces éclaircissements et que vous connaissiez les raisons de ma candidature, en sachant surtout que nous n'avons jamais exigé le départ de Jacques Clouché. Jamais ! Si vous revenez en arrière, vous constaterez que, sur les démissions qui se sont succédées, le Maire d'Agen n'en a pas souvent été responsable.

Mais puisque vous vous posez la question de savoir si je vais demander la démission de Jacques Clouché du Conseil municipal, je répondrai ceci :

En premier lieu, si j'avais voulu donner un coup de poignard dans le dos –comme j'ai le sentiment d'en avoir reçu un-, j'aurais effectivement fait modifier les délégations au Conseil de communauté. Mais j'ai refusé, car chacun –même en politique- a une conscience et doit connaître les conséquences de ses actes.

Quant au sens de la candidature de quelqu'un qui a quitté le navire sans raison, alors que personne de la majorité municipale ne le lui demandait ? A lui de voir. S'il veut démissionner, je ne refuserai pas sa démission, c'est certain, mais je ne la lui demanderai pas. Car le combat politique ne se fait pas en éliminant les adversaires mais en les affrontant en face, ce que j'ai toujours fait.

## **M. PINASSEAU**

Je reviens rapidement sur vos réponses, M. le Maire.

Je n'ai porté aucune critique sur les retards occasionnés aux trois grands dossiers. Quant au logement social, les élus de droite de l'agglomération avaient également,

avant que vous ne soyez Maire, réalisé du logement social –ce qui n’était pas le cas pour les communes de gauche-. Faisons donc la part entre les discours et ceux qui agissent. Et je sais que cela va dans votre sens puisque vous leur faites le même reproche.

Je tiens à préciser également au Premier Adjoint, qui aurait appris en réunion plénière que le gymnase avait été déplacé, qu’il nous a été dit lors de cette réunion plénière que la décision avait été prise au bureau précédent, en raison du fait que compte tenu de ses nouvelles dimensions, il n’entrait plus dans le terrain prévu au départ.

## **M. VEYRET**

Savez vous comment fonctionne un bureau de la Communauté –et cela d’ailleurs, me déplaît fort- ? Nous sommes convoqués à 19 h et nous discutons jusqu’à environ 20 h 30, à la fin de l’ordre du jour. Un repas est ensuite prévu, auquel je ne participe pas car je rentre à mon domicile. Or au cours de ce repas, malheureusement, les discussions se poursuivent.

Quelles sont les raisons de ce changement de localisation ? J’ai tout entendu, mais la réalité est bien différente. La première raison qui m’a été donnée tenait à un risque d’inondation du terrain ; cette raison ne paraît pas justifiée. La deuxième raison était que les Patriotes agenais étaient très exigeants ; or les Patriotes n’avaient pas modifié leur cahier des charges ni la surface demandée.

Par contre, il semble qu’effectivement, il y ait un problème de P.O.S. et qu’il faille, pour le conserver à cet endroit, l’orienter différemment et donc acheter un terrain qui avait, à priori, une autre vocation. Voilà la réalité. Par ailleurs, il semblerait qu’à Lamothe-Magnac l’espace soit insuffisant pour réaliser ce complexe, et je comprends que vous trouviez fou de lancer une idée sans en avoir vérifié la possibilité technique. Dans ces conditions, il ne faut pas s’étonner de prendre des gifles.

## **M. BEDOURET**

J’ai assisté à une réunion de la commission travaux sur ce sujet. Il a été fait, depuis, un bilan sur les avantages et inconvénients de chaque option –Cancelle ou Lamothe-Magnac-. Et il s’avère clairement que le site de Cancelle est préférable à celui de Lamothe-Magnac, la seule difficulté étant qu’il faut acheter des terrains à Cancelle pour aller plus vers le Nord-Est et occuper de terrains qui pourront facilement être intégrés au POS pour cette affectation.

Mais ce qui n’a pas été dit est qu’un Maire des 7 communes de l’agglomération s’est senti trop éloigné de cet équipement, à son goût et pour l’utilisation par ses concitoyens. Ce maire s’est senti frustré, mal servi ; et si ce projet avait éclaté et qu’il puisse en récupérer un morceau, cela lui aurait parfaitement convenu. Et je crois, qu’in fine, c’est ce qui va se passer ; car le Maire de cette commune haut perchée – dont je ne citerai pas le nom-, va voir une petite extension de son gymnase. Un consensus se dégagera alors et le projet se fera donc à Cancelle et pas à Lamothe-Magnac.

Cet épisode est très significatif du mode de fonctionnement de l'agglomération : il ne faut oublier personne et s'assurer, pour tout projet, que chaque Maire se sente satisfait de la décision prise, notamment sur la notion d'équité et d'égalité territoriale.

Le sujet du logement social et de la politique de la ville est beaucoup plus épineux car il sort des critères traditionnels gauche-droite. La question sera plus complexe à régler.

Je précise que la commune « haut perchée » en question s'est dévoilée en faisant, à moment donné, une demande. Et nous avons su d'où venait la rumeur, notamment celle concernant la gourmandise des Patriotes agenais.

## **M. MAUROUX**

Pour revenir à cette notion de consensus, l'important n'est pas d'imposer mais de convaincre, sinon la Communauté d'agglomération cessera de fonctionner. Et je pense que, même si la ville d'Agen est majoritaire, ses idées ne passeront pas si elles sont imposées.

## **M. VEYRET**

Je crois que l'on ne peut me taxer ni de sectarisme, ni de caractère dictatorial. Une majorité se dégage et met en place des politiques, pose les priorités, modifie les fonctionnements pour plus de transparence vis-à-vis de la population et pour un débat plus démocratique. Puis on passe au vote, le but n'étant pas d'obtenir 100 % de vote favorable mais d'expliquer à tous quel est l'intérêt général et pouvoir faire avancer le dossier après un vote.

Dans le domaine du logement social, je ne suis pas sûr que l'on se retrouve avec une majorité qui ne corresponde pas à la majorité de la communauté d'agglomération.. Lorsque celle-ci a reçu la compétence de l'équilibre social du logement, les Maires de l'agglomération –tous sauf le Maire d'Agen-, ont réussi à prévoir ceux qui auraient des logements sociaux ou pas. Ce qui signifie que, d'entrée, on a castré la compétence.

En outre, il est inscrit dans la Loi que les communes qui ont le plus de logements sociaux devraient bénéficier, pour la rénovation et la création de voiries en rapport avec ces logements, du montant des pénalités payées par les communes qui n'en créent pas assez. Or non seulement, cela ne se passe pas ainsi, mais la situation est pire : la moitié de la pénalité est payée par la Communauté d'agglomération, au prétexte que les communes ne bénéficient plus de la taxe professionnelle. Or, -et c'est le summum-, la taxe professionnelle provenant pour moitié de la ville d'Agen, cela signifie que le quart de la pénalité est payé par la ville qui a le plus de logements sociaux. Trouvez-vous cela normal ? N'est ce pas une véritable aberration ?

Passons au rapport suivant.

## DECISIONS DU MAIRE

### M. CAMINADE – Premier Adjoint

Vous avez, par délibération du 18 octobre 2004, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 14 février 2005 Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1637** Mise à disposition gratuite par la Caisse des dépôts et consignation du service PRORISQ à la ville d'Agen
- 1638** Modification de la régie de recettes du service Etat civil-Cimetière
- 1639** Aménagement de bandes cyclables bd. Edouard Lacour et Eugène Pelletan
- 1640** Mise à disposition par la ville d'un local administratif au profit de l'association ATCM (Association. des travailleurs et commerçants marocains)
- 1641** Avenant n°1 à la convention établie le 5/11/91 par la ville au profit de l'U.D. de Lot-et-Garonne des Syndicats affiliés à la CFTC et de l'association départementale des Déportés du travail et réfractaires concernant la mise à disposition de locaux
- 1642** Don de matériel informatique à des associations
- 1643** Exercice du droit de préemption sur l'immeuble situé 499 av. de Gaillard à Agen
- 1644** Etude de la prise d'eau brute en Garonne
- 1645** Etude du commerce agenais
- 1646** Matériel électrique – Marché à procédure adaptée
- 1647** Panneaux de signalisation verticale – Marché à procédure adaptée pour 2005
- 1648** Mise à disposition par la ville de locaux communaux situés à 4 rue Ledru Rollin au profit de l'association « Rhin et Danube de Lot-et-Garonne Anciens de la Première Armée Française »
- 1649** Exposition des Jacobins « Gaulois des Pays de Garonne » du 2 avril au 19 septembre 2005. Fixation des prix d'entrée
- 1650** Don de mobilier scolaire désaffecté 2005

## 01– ZIFAC – DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE ET LIQUIDATION DE L'ACTIF

### M. DOURNEAU – Adjoint au Maire

Le Comité du Syndicat mixte avait demandé son transfert de gestion et de propriété à la Communauté d'Agglomération d'Agen par délibération approuvée à l'unanimité le 2 décembre 2004.

La Communauté d'Agglomération d'Agen, après avoir reconnu l'intérêt communautaire de cette zone (délibération du 7 octobre 2004) a décidé d'acquérir en pleine propriété la totalité du patrimoine foncier du syndicat mixte, moyennant le prix de 377 789 euros hors taxes, diminué du coût de la viabilisation de la partie commercialisable, soit 117 511 euros hors taxes (délibération CAA du 16 décembre 2004).

Le Comité du Syndicat Mixte de la ZIFAC a autorisé cette vente et le transfert de gestion de la CAA par délibération en date du 26 janvier 2005.

#### 1° Terrains commercialisables (7n50 € HT le m<sup>2</sup>)

Parcelle n° D 2129	3 ha	91 a	59 ca
Parcelle n° D 1146		36 a	55 ca

#### 2° Terrains hors ZAC constituant une réserve foncière (1,14 € HT le m<sup>2</sup>)

Parcelle n° D225	1 ha	40 a	25 ca
Parcelle n° D 37		73 a	95 ca
Parcelle n° D 968		86 a	43 ca

#### 3° Voirie et divers (1,14 € HT le m<sup>2</sup>)

Parcelle n° D 1720			12 ca
Parcelle n° D 1724	1 ha	34 a	65 ca
Parcelle n° D 2031		2a	67 ca
Parcelle n° D 2127		58 a	93 ca
Parcelle n° D 2128			24 ca

### M. VEYRET

Passons au vote.

### LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**1/ - ACCEPTE** le transfert de gestion et de propriété de la Zone Industrielle Ferroviaire d'Agen-Colayrac à la Communauté d'agglomération d'Agen aux conditions définies ci-dessus

**2/ - DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne la dissolution du Syndicat mixte de la ZIFAC

**3/ - ACCEPTE** les modalités de liquidation de l'actif du syndicat, à savoir la répartition de cet actif entre les membres du syndicat au prorata des participations fixées par l'article 14 des statuts, soit :

- commune d'Agen	60 %
- commune de Colayrac St Cirq	29 %
- Chambre de Commerce et d'Industrie	10 %
- commune de Saint Hilaire de Lusignan	1 %

## **02 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE MESDAMES STERNICHA, BOUZOMET ET MADAME LACAVE-MONTEILLET, AVENUE DE L'ERMITAGE**

**Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

La ville d'Agén, dans le cadre de l'amélioration de son réseau d'assainissement souhaite réaliser prochainement la refonte du réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales de l'avenue de l'Ermitage.

Les nouvelles canalisations, dans la meilleure des configurations, doivent traverser trois propriétés privées et il convient donc d'établir avec les propriétaires concernés des servitudes de passage.

Les négociations menées avec chacun d'eux vont aboutir à un engagement formel d'acceptation et du versement d'une indemnité de 400 euros fixée dans les limites indiquées par les services fiscaux.

**M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1°/ DECIDE** conformément aux acceptations recueillies auprès de chaque propriétaire d'établir une servitude de passage de réseaux d'eaux usées et pluviales et d'accès sur les parcelles et avec les propriétaires suivants ;

■ Monsieur Félix STERNICHA et Madame Madeleine STERNICHA - Parcelle BR 95 Quai Georges Leygues.

■ Madame Marie-Louise LACAVE - MONTEILLET - Parcelle BR 97 – 9 Quai Georges Leygues

■ Mademoiselle Aline BONZOMET - Parcelle BR 97 Avenue de l'Ermitage.

**2°/ DECIDE** le versement à chacun des propriétaires une indemnité de 400 euros.

**3°/ AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaire à l'établissement des trois servitudes.

**4°/ DIT** que le paiement des indemnités sera prélevé sur les crédits prévues à cet effet au budget de l'exercice en cours.

## **03 – CESSION A AGEN HABITAT DE L'IMMEUBLE GERMAIN 499 AVENUE DE GAILLARD**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

La ville d'Agen, à la demande d'Agen Habitat a acquis, en exerçant son droit de préemption, un immeuble mis en vente par M. GERMAIN, avenue de Gaillard à Agen.

Pour permettre à Agen Habitat de réaliser dans les meilleures conditions un ensemble immobilier locatif, il convient de lui rétrocéder cet immeuble situé au 499 avenue de Gaillard et implanté sur les parcelles BX 26 et BX 27 d'une contenance de 667 m<sup>2</sup>.

Le prix de la cession sera de 90 000 euros, égal au prix d'achat majoré des frais d'actes engagés par la ville. Il a reçu un avis favorable des services fiscaux.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- RETROCEDE** à Agen Habitat l'immeuble cadastré BX 26 et BX 27 d'une superficie de 667 m<sup>2</sup>

**2/- FIXE** le prix de cession au montant du prix d'acquisition soit 90 000 € majorés des frais d'actes engagés par la ville

**3/- AUTORISE** M. le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération

**4/- DIT** que le produit de la cession sera imputé sur les actifs prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

## **04 – PROJET URBAIN – APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET INSTITUTION DU PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE**

La ville d'Agen, dans le cadre de son projet urbain global a souhaité lancer une opération de restauration immobilière en complément d'autres procédures d'urbanisme (notamment la RHI, la ZPPAUP, et l'OPAH-RU) afin d'améliorer les conditions d'habitabilité d'ensembles d'immeubles du centre ville.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, il convenait de mener une concertation préalable pendant la durée de l'élaboration du projet. Ce qui a été effectué et le bilan a pu être dressé et validé en Conseil Municipal lors de sa séance du 4 octobre dernier.

Par arrêté préfectoral n° 2005-25-1 en date du 25 janvier 2005, le Préfet de Lot et Garonne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'institution d'un périmètre de restauration immobilière à Agen, dans les conditions réglementaires d'affichage en mairie et de publication.

Cette enquête, d'une durée d'un mois s'est déroulée du 14 février 2005 au 15 mars 2005 inclus.

Monsieur Fernand Thomas a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Dans son rapport, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la création du périmètre de restauration immobilière d'Agen.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1°) ADOPTE** les conclusions du commissaire enquêteur

.

**2°) APPROUVE** la création du périmètre de restauration immobilière d'Agen.

## **05 – PROJET URBAIN – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT SEM 47 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

Par convention publique d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juillet 2003, la ville d'Agen a chargé la Société d'Aménagement de Lot et Garonne (SEM 47) de mener à bien, dans le cadre du projet urbain les différentes procédures : RHI- PRI- OPAH-RU nécessaires à la requalification et à la redynamisation du cœur historique de la ville.

Par délibération en date du 5 juillet 2004, le Conseil Municipal a approuvé le bilan prévisionnel de l'opération révisé en avril 2004.

Pour permettre à la collectivité publique cocontractante d'exercer son droit à contrôle comptable et financier en application des articles L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres à l'opération. Dans le cadre de sa mission et conformément à l'article 19 « Comptabilité : bilan financier et plan de trésorerie prévisionnels globaux » de la dite convention, la SEM 47 présente son rapport annuel d'activité.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le rapport annuel d'activité de la SEM 47 pour cette opération

**06– PROJET URBAIN – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION OU DE LOCATION DES TERRAINS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE RHI – APROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION D'IMMEUBLES A REHABILITER DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE PRI**

**Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que par convention publique d'aménagement n°2003/31 en date du 9 octobre 2003, la ville d'Agen a confié à la SEM 47 le suivi, l'animation et la coordination des procédures nécessaires à l'éradication de l'habitat indigne en centre ville.

Dans le cadre de sa mission, la SEM 47 propose :

- Pour la procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) :
  - o Un cahier des charges de cession ou de location des terrains déterminant notamment les droits et obligations des constructeurs et de la ville ou de la SEM 47 et délimitant les limites de prestations dues par la ville ou la SEM 47 et celles incombant à l'acquéreur.
  
- Pour la procédure de Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) :
  - o Un cahier des charges de cession d'immeubles à réhabiliter, déterminant notamment les droits et obligations des constructeurs et de la ville ou de la SEM 47 et délimitant les limites de prestations dues par la ville ou la SEM 47 et celles incombant à l'acquéreur.

**M. VEYRET**

Passons au vote.

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

**1/- APPROUVE** le Cahier des Charges de Cession ou de Location des Terrains dans le cadre de la procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)

**2/- APPROUVE** le cahier des Charges de Cession d'Immeubles à Réhabiliter dans le cadre de la procédure PRI.

**3/- AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

## **07 – PROJET URBAIN – IMMEUBLES DU 26 ET 28 BOULEVARD SYLVAIN DUMON – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX FIGURANT AU DOSSIER DE DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE DES TRAVAUX – OUVERTURE DES ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES AU VU DE LA DUP TRAVAUX ET DE LA CESSIBILITE DE CES IMMEUBLES**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

Par convention publique d’aménagement n°2003/31 en date du 9 octobre 2003, la ville d’Agen a confié à la SEM 47 le suivi, l’animation et la coordination des procédures visant à améliorer les conditions d’habitabilité d’immeubles en centre ville.

Dans le cadre de sa mission, la SEM 47 nous propose un premier dossier de Déclaration d’Utilité Publique Travaux (DUP Travaux), concernant 2 immeubles situés 26 et 28 boulevard Sylvain Dumon.

La SEM 47 rappelle qu’elle est déjà propriétaire du n° 26 Boulevard Sylvain Dumon et propose d’engager une procédure d’expropriation pour le n° 28 situé à l’angles du boulevard Sylvain Dumon, de la ruelle Saint Fiary et de la rue Saint Fiary.

En effet, pour aboutir à une réhabilitation cohérente de ce site situé à proximité immédiate de la RHI Saint Fiary et compte tenu de la configuration de cet immeuble, il est nécessaire d’obtenir la maîtrise foncière du N° 28 Boulevard Sylvain Dumon.

### **M. CAMINADE**

Sommes nous toujours dans le cadre de la construction de logements sociaux ?

### **Mme PIGEAU**

L’intérêt de cette opération est que l’on retrouve, dans ce périmètre assez restreint, toutes les procédures mises en oeuvre : la procédure PRI permettant à des propriétaires privés de réhabiliter des logements ; une procédure RHI permettant de réhabiliter des logements par de opérateur sociaux et de proposer du logement social ; et une troisième procédure, la ZPPAUP, avec également le réhabilitation de logements d’un patrimoine architectural. Ce qui permet l’intervention de tous les opérateurs, privés et publics.

### **M. CAMINADE**

Il s’agit d’une démarche intéressante et exemplaire qui entraîne le secteur privé dans cette réhabilitation.

Passons au vote.

## **LE CONSEIL**

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1) APPROUVE** le programme de travaux figurant au dossier de Déclaration d'Utilité Publique des Travaux concernant les immeubles sis : 26 et 28 boulevard Sylvain Dumon

**2) AUTORISE** la SEM 47 à engager une procédure d'expropriation pour obtenir la libération foncière du 28 Boulevard Sylvain Dumon.

**3) AUTORISE** la SEM 47 à solliciter de Monsieur le Préfet de Lot et Garonne l'ouverture des enquêtes publiques conjointes en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des dits travaux et de la cessibilité des immeubles concernés par cette opération.

## **08 – PROJET URBAIN – PROPOSITION DE MODIFICATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE SAINT FIARY ET DE LA RUELLE SAINT FIARY**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

Le plan actuel d'alignement d'Agen a été institué par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1987, modifié le 5 juillet 1993.

Il porte sur les voies communales situées à l'intérieur du périmètre délimité par le : cours du XIV Juillet, cours V Hugo, rue Palissy, avenue Général de Gaulle, boulevard Scaliger, boulevard Sylvain Dumon, à l'exception du boulevard Carnot et République.

En particulier, le plan d'alignement d'Agen porte des servitudes très importantes rue Saint Fiary et ruelle Saint Fiary.

Dans le cadre de son programme de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) qui vise à éradiquer le logement insalubre et améliorer les conditions d'habitabilité d'ensembles d'immeubles, la ville souhaite permettre la construction de logements sociaux neufs rue et ruelle Saint Fiary.

En raison de l'importance de la servitude d'alignement, la surface au sol après alignement rend l'utilisation du site impossible.

De plus, le plan d'alignement porte des contraintes qui ne se justifient plus. En effet, il répond à une logique d'élargissement de voie afin de rendre plus circulaire l'hypercentre d'Agen.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**APPROUVE** la proposition de modification de la servitude d'alignement rue Saint Fiary et ruelle Saint Fiary, conformément au plan ci-joint

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise à enquête publique

## **09 – PECHABOUT – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA VILLE D'AGEN - APPROBATION**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

Dans le cadre des réflexions liées à l'opération de création d'un pôle multimodal au droit de la gare d'Agen, il est apparu nécessaire d'envisager la délocalisation de la SERNAM sur le site du MIN.

Vu les difficultés de circulation dans ce secteur, il est indispensable de prévoir la réhabilitation du chemin de Péchabout entre l'Avenue de Colmar et l'entrée sud du MIN.

Les services de la Communauté d'Agglomération d'Agen n'étant pas structurés pour réaliser les études nécessaires à la réalisation du document de consultation des entreprises, elle souhaite pouvoir s'appuyer sur les services techniques de la Ville d'Agen.

Vu l'article 166 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004 concernant la mise à disposition des services entre une commune membre et un EPCI.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- VALIDE** la convention entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen pour la réalisation de ces études et du suivi des travaux,

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire d'Agen à signer la dite convention,

**3/- AUTORISE** les services de la Ville d'Agen à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente convention.

## **10 – AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AVENUE DE COLMAR – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA VILLE D'AGEN**

### **M. BEDOURET – Adjoint au Maire**

L'avenue de Colmar, voie d'intérêt communautaire, est une voie structurante de l'agglomération d'Agen qui supporte un trafic important de poids lourds et de véhicules légers. C'est également, une voie fréquentée par les cyclistes entre les voies pénétrantes que sont l'avenue Jean Jaurès et le Boulevard Edouard Lacour.

L'avenue Jean Jaurès est déjà équipée de bandes cyclables, et l'aménagement du Boulevard Lacour est programmée cette année par la ville d'Agen.

Aussi, il apparaît opportun d'équiper l'avenue de Colmar de pistes cyclables permettant un cheminement sécurisé des cyclistes afin de mailler le réseau cyclable de l'agglomération.

Les services de la Communauté d'Agglomération d'Agen n'étant pas structurés pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration du document de consultation des entreprises ainsi que le suivi des travaux, elle souhaite pouvoir s'appuyer sur les services techniques de la Ville d'Agen.

Vu l'article 166 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004 concernant la mise à disposition des services entre une commune membre et un EPCI.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- VALIDE** la convention entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen pour la réalisation de ces études et du suivi des travaux,

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire d'Agen à signer la dite convention,

**3/- AUTORISE** les services de la Ville d'Agen à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente convention.

## **11 – AVENUE DU DOCTEUR BRU ET AVENUE DE COLMAR SUD – PROGRAMME 2005 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA VILLE D'AGEN**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

A l'été 2004, la Ville d'Agen a réalisé la première partie de la réfection de cette voie en refaisant la structure et le revêtement des deux voies "sud" de l'avenue du Docteur Jean Bru entre la rue de Sevin et la rue Lavoisier.

Pour l'année 2005, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre ces travaux de la partie "sud" de cet axe sur les avenues du docteur Jean Bru et de Colmar entre la rue Lavoisier et la R N 113.

La Communauté d'Agglomération d'AGEN souhaite pouvoir s'appuyer sur les services techniques de la ville d'Agen pour assurer l'assistance technique de ce projet.

Cette assistance intègre le pilotage des études préliminaires, l'ensemble des études ainsi que la réalisation du suivi des travaux.

Vu l'article 166 de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 Août 2004 concernant la mise à disposition des services entre une commune membre et un EPCI.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- VALIDE** la convention entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen pour la réalisation de ces études et du suivi des travaux,

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire d'Agen à signer la dite convention,

**3/- AUTORISE** les services de la Ville d'Agen à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente convention.

## **12 – REHABILITATION DE L'IMMEUBLE JULES FERRY POUR LA DELOCALISATION DU CLSH JEUNESSE – APPEL D'OFFRES OUVERT – APPROBATION DU D.C.E.**

### **M. MATEOS – Adjoint au Maire**

La politique en faveur de l'enfance et la jeunesse constituant une priorité de la municipalité, celle-ci a arrêté, durant l'année 2004, le principe de la délocalisation des centres de loisirs de quartier et la création d'un véritable pôle de loisirs pour un jeune public.

La fermeture de l'école Jules Ferry, en Juin 2005, ouvre la possibilité d'implanter le centre de loisirs dans ce bâtiment. Sa localisation en centre ville devrait ainsi favoriser une véritable mixité sociale.

L'immeuble présente de nombreux atouts en terme de surface, d'espace extérieur et de possibilité de stationnement, et il semble également important, symboliquement, que ces locaux restent affectés à l'accueil d'enfants.

Le projet, bâti sur un principe de mutualisation des moyens entre différents utilisateurs, prévoit l'organisation du bâtiment suivante:

- Au premier étage, création de bureaux administratifs pour l'Association RECRE et d'une salle aménagée pour accueillir ses ateliers d'éveil (salle arts plastiques), deux pièces étant également réservées au stockage des jeux de l'ancienne Ludothèque dont les modalités de réutilisation sont actuellement à l'étude.
- Au rez-de-chaussée, installation du centre de loisirs Jeunesse avec création de trois salles d'activités, d'un secrétariat, d'une salle de réunions, de toilettes pour handicapés, et maintien de deux réfectoires et de l'office pour la livraison et la remise en température des repas. Le deuxième réfectoire sera par ailleurs aménagé de façon à pouvoir accueillir les activités cuisine du centre de loisirs et de l'association RECRE.
- Dans la cour, rénovation des sanitaires extérieurs

Des travaux sont nécessaires, afin, d'une part, de modifier certaines pièces pour les rendre aptes à leur nouvelle destination et, d'autre part, pour rénover l'ensemble des locaux. A noter que cette opération a fait l'objet de demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant de 13.000 € et auprès du Conseil Général pour un montant de 44.000 €.

Un dossier de consultation d'entreprises a été dressé par les Services Techniques.

La globalité de ces travaux est estimée à la somme de 150 000.00 € TTC.

## **M. MAUROUX**

Si j'ai bien compris, il ne reste que les centres de loisirs de Montanou et Barleté. Vous avez donc délocalisé les centres de loisirs qui étaient au contact et au service de la population pour les amener vers un point plus central. Quelles dispositions ont été prises, à court, moyen et long terme, pour que la population qui fréquente ces CLSH puisse y avoir un accès direct ?

Je prends acte de ce changement de politique, mais il doit être accompagné de facilités d'accès. Or nous savons que ces populations ont des difficultés importantes de déplacement surtout pour les enfants : car faire 50 mètres pour amener des enfants dans un centre de loisirs, cela est facile ; mais les laisser seuls dans un bus pour se rendre à un centre, ou aller les rechercher, cela peut être plus compliqué. Je souhaite donc savoir ce que vous avez prévu pour pallier à ce genre de problème.

## **M. MATEOS**

Nous avons calqué l'organisation du pôle loisirs Jules Ferry sur celle mise en place au profit des plus jeunes de 3 à 7 ans du Centre de Donnefort qui est déjà doté d'un service de ramassage. Le Comité de pilotage, qui s'est posé la même question, y répond parfaitement. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'allocations familiales ; les objectifs de la municipalité sont clairs :

- favoriser la mixité du public fréquentant le centre de loisirs
- répondre aux besoins des familles en instaurant un service de restauration et en organisant un ramassage
- offrir des locaux fonctionnels et de qualité –tu connais l'état des locaux actuels de Barleté notamment et de Montanou-
- permettre une continuité des services offerts entre les centres de loisirs municipaux de Donnefort 3-7 ans, et Jeunesse 6-12 ans.

Ta préoccupation concernant les déplacements a donc bien été partagée par la ville. Les travaux d'organisation se poursuivent mais la démarche est définie.

Je tiens à ajouter que le centre de loisirs géré par l'Association Récré reste à Paganel. Le pôle loisirs de Jules Ferry accueillera, en plus, toutes les activités d'éveil qui se déroulent actuellement à la Maison des Enfants, rue Palissy.

En outre, l'association Récré se verra confier, sur le site Jules Ferry, la gestion de la ludothèque en 2006.

C'est là un projet global, porteur au sein de la politique Enfance-Jeunesse menée par la Municipalité.

## **M. CAMINADE**

L'objectif majeur est la mixité. Et par ce biais, nous faisons de la prévention en permettant aux individus de mieux se connaître, de se côtoyer et d'éviter à terme des clivages et des tensions.

## **M. MAZIERE**

Le but est d'éviter la ségrégation. Car les enfants restent à proximité mais ils vivent enfermés dans leur quartier. Un travail est donc prévu entre le centre de loisirs et les deux centres sociaux afin de faire de l'information et de l'accompagnement des familles pour aider à ce changement.

La préoccupation reste de faire en sorte que les enfants, issus d'habitats sociaux, puissent se rendre dans les centres de loisirs ouverts sur toute la ville d'Agen, avec un système de transport programmé. Le but est, je le rappelle, de sortir les enfants de leur situation d'enfermement au sein de leur quartier.

## **M. MAUROUX**

Un pôle multimédia existait à Barleté. Est-il compris dans cette démarche ?

## **M. MAUROUX**

Les Espaces publics multimédia fonctionnent sur d'autres catégories d'âges et pour d'autres projets. Il en existe un à Montanou, géré par AGIR et l'autre, à Barleté. Mais ils sont à usage du quartier au sens large.

## **M. CAMINADE**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le dossier de consultation d'entreprises de réhabilitation de l'immeuble Jules FERRY dressé par les Services Techniques.

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

**3/- DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2005 :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours  
Article 2313 : Constructions  
Fonction 020 : Administration générale de la Collectivité

## **13 – RAPPORT ANNUEL SUR LES MARCHES PUBLICS**

### **M. DISSES – Conseiller municipal**

Conformément à l'article 138 du Code des Marchés Publics et à l'arrêté ministériel du 27 mai 2004 pris pour son application, faisant obligation de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente, il est porté à votre connaissance les marchés conclus dans l'année 2004.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés dont le montant est compris entre 10 KE HT et 90 KE HT, et les marchés dont le montant est supérieur à 90 KE HT.

### **M. DISSES**

Ces différentes procédures correspondent à un règlement adopté en Conseil municipal en juin dernier, définissant les modalités par lesquelles nous devons passer tous ces marchés dans le cadre du règlement général des marchés publics.

Vous pouvez constater, sur la liste jointe, qu'il y a une centaine de marchés, et noter la barre symbolique des 90 000 € hors taxes qui est la barre au-dessus de laquelle il faut faire un appel d'offres. En dessous de 90 000 € HT, le fonctionnement des marchés se fait par consultation ou en procédure adaptée.

### **M. CAMINADE**

Il s'agit d'une simple information qui ne donne pas lieu à un vote.

Passons au rapport suivant.

## **14 – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE – CAMPAGNE 2005 – APPEL D'OFFRES OUVERT – MARCHE A BONS DE COMMANDE – APPROBATION DU D.C.E.**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

La voirie communale fait l'objet de nombreuses demandes de natures diverses (Travaux de trottoirs, de chaussées, de jalonnement, d'amélioration de la sécurité) qui nécessitent des interventions d'investissement multiples non forcément programmables tout au long de l'année.

Afin de répondre au mieux à ces demandes dans des délais raisonnables, il vous est proposé de confier l'exécution de ces travaux d'investissement, par voie d'appel d'offres ouvert, sous forme de marché à bons de commande.

Les travaux pourront être exécutés depuis la date de signature dudit marché jusqu'au 31 décembre 2005.

Afin de s'adapter aux différents corps de métiers susceptibles d'intervenir dans ce genre d'opération, il vous est proposé détailler ce marché en deux lots :

Lot 1 : Voirie réseaux divers

Lot 2: Réfection de chaussées

Le montant minimum de ces opérations est estimé à 250 000 euros H.T. et le montant maximum est estimé à 500 000 euros H.T.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1°) APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'investissement de voirie - campagne 2005

**2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert

## **15 – VOIRIE – CAMPAGNE DE REFECTION DE CHAUSSEES 2005 - APPROBATION DU D.C.E.**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

Depuis trois ans, et suite à l'étude "Diagnostic de la Voirie Agenaise", la Ville d'Agen procède à une campagne conséquente de rénovation de voirie.

Pour l'année 2005, des travaux d'investissement sont programmés rues de Contensou, Lamennais, Jean Terles, Maillé, Molière, Henri Descoins, place Caillives, chemin des Vignes du Payou et impasse Bazelaire. Ces travaux consistent en une réfection générale de la couche de roulement ainsi que des reprises ponctuelles de bordures et de couche de base.

L'ensemble de ces travaux est estimé à ce jour à 210 K€ HT.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la Campagne de réfection de chaussées pour un montant global estimé à 210 K€ HT

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert;

**3/- SOLLICITE** des subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

**4/ - DIT** que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2005.

### **BUDGET PRINCIPAL**

**DEPENSES :** Chapitre 23 : Immobilisations en cours  
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles  
Fonction 822 – Voirie communale et routes

**RECETTES :** Chapitre 13 -Subventions d'investissement  
Article 1321 - Etat  
Article 1322 - Région  
Article 1323 - Département  
Article 1325 – Groupements de collectivités  
Fonction 822- Voirie communale et routes

## **16 – AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – APPROBATION DU D.C.E.**

**Dr VEYRET – Maire**

Lors de la réunion publique du 3 Mars 2005 et après concertation avec l'ensemble des riverains du quartier, le programme de l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc a été arrêté.

Dans un souci d'améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des sorties des riverains, il est envisagé de créer des cheminements piétons / vélos derrière les platanes entre l'avenue Jean Monnet et l'avenue d'Italie. Il est également prévu de réaliser des cheminements piétons – vélos devant les platanes sur le tronçon Italie – Limite de commune.

Afin de permettre la sortie de la rue de Cartou sur l'avenue Leclerc, il est prévu de réaliser un carrefour giratoire. Cet aménagement aura également pour effet de modérer la vitesse des véhicules.

Afin de mener à bien la maîtrise d'œuvre de ce projet, il vous est proposé de passer un marché de maîtrise d'œuvre par voie d'appel d'offres ouvert.

**M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

**1°) APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises relatif au marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'Avenue du Général Leclerc

**2°) AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des études par voie d'appel d'offres ouvert

## **17 – MISE EN PLACE DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DANS LE QUARTIER BLUM-DONNEFORT (TRANCHE 1/2) – APPEL D’OFFRES OUVERT – APPROBATION DU D.C.E.**

### **M. BEDOURET – Adjoint au Maire**

La mise en place de réseaux d’eaux usées et eaux pluviales dans le quartier Blum-Donnefort (la rue de Val Pré, la rue Edmond Rostand, l’impasse Salengro et une partie du boulevard du Docteur Messines) est une opération prévue au budget primitif de 2005. Ces travaux s’inscrivent dans le cadre de la politique de suppression des rejets d’eaux usées dans la Masse.

Cette opération comprendra donc :

- la construction d’un collecteur d’eaux usées, de 160 mm de diamètre, sur environ 730 m de long,
- La construction d’environ 62 branchements sur le collecteur d’eaux usées,
- La réfection d’un collecteur d’eaux pluviales, de 250 mm de diamètre, sur environ 200 m de long.

### **M. BEDOURET**

Je précise que ce quartier avait un grand besoin d’assainissement. Lorsque nous l’aurons réalisé, ainsi que celui concernant le rapport suivant sur Gaillard, nous serons prêts de toucher au but, pour le territoire agenais, sur la question des rejets d’eaux usées dans la Masse.

### **M. VEYRET**

A ce sujet, j’ai été surpris de constater ce matin, dans la presse, qu’à Donnefort une partie de la population était mécontente. Je vous encourage à regarder demain France 3 Aquitaine puisque j’ai été interrogé sur ce dossier.

Un diagnostic patrimonial de l’Office municipal d’HLM a été lancé il y a deux ans et nous en aurons le résultat au printemps.

Sur la question du devenir de cette cité, je suis personnellement favorable à sa destruction, et son remplacement par une cité neuve puisque très peu d’aménagement sont possibles. Le problème est que le loyer des logements actuels est très peu coûteux, et que la construction d’un nouvel ensemble conduirait à des augmentations importantes de loyers. La décision sera prise par l’Office municipal.

Par contre, le domaine public est de la responsabilité de la ville d’Agen. Et les problèmes de cette cité ne peuvent se résoudre que par la réfection du réseau d’assainissement. En effet, depuis la construction de cette cité il y a environ 50 ans, l’assainissement n’a pas été réalisé. Et c’est l’objet même de ce rapport.

Par ailleurs, nous avons le même problème d'assainissement à la cité de Barleté qui, jusque là, était reliée à des fosses situées sous les immeubles. Une des opérations effectuée y il a environ deux ans, a permis de réaliser un réseau d'assainissement moderne pour faire face à cette situation.

Dans le cadre pluriannuel des travaux d'assainissement prévus sur l'ensemble de la ville, nous avançons. Et j'ai répondu aux journalistes sur la question de Donnefort « *que nous avons pris en mains ce dossier dès notre arrivée, et que notre réflexion porte sur le choix suivant : soit détruire les bâtiments, en induisant une augmentation des loyers et les problèmes qui en découleront pour les habitants en situation précaire et les personnes âgées –qui, par ailleurs ne semblent pas souhaiter un tel changement-; ou bien conserver ces logements pour loger des jeunes quasiment sans revenus* ».

Ces immeubles ont été construits en 1958, dans le cadre de « cités d'urgences », et prévues pour être détruites assez rapidement. Mais 50 ans après, cette cité est toujours là, et la conception des immeubles ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui. Chaque appartement coûtait à l'époque 1 Millions de francs anciens ; ce qui, rapporté à aujourd'hui est très loin du prix de revient d'un logement actuel.

Je demanderai au Directeur de l'Office d'HLM de venir vous présenter ce plan patrimonial, qui vous permettra d'appréhender la situation des logements de l'Office. Quant aux responsabilités de la ville, nous avons lancé tout ce qui était nécessaire pour rendre la vie plus tolérable au niveau de Léon Blum et de Donnefort.

## **M. MAZIERE**

J'ai été surpris, dans la presse, de voir un élu dans le quartier, accompagné de deux personnes, et je pense qu'il s'agit d'un coup médiatique.

Car j'habite dans le quartier, et j'ai réalisé personnellement, lors des dernières consultations, une démarche de porte à porte où j'ai rencontré les deux tiers des habitants du quartier. Certes ont été rappelés des problèmes de huisseries anciennes. Mais cela était loin de ce qui était évoqué dans la presse, porté par une personne.

Je ressens un véritable décalage et j'ai le sentiment d'un non-événement. En effet, ces bâtiments sont construits depuis 50 ans, et il y a encore 4 ans, ils étaient gérés par Mme Massalaz, élue actuelle d'opposition dont je regrette l'absence aujourd'hui.

## **M. BEDOURET**

Pour la même raison qu'André Mazière, j'ai également visité les personnes habitant ces appartements. Et elles exprimaient simplement le souhait de se voir traités comme dans les autres cités réhabilitées, avec changement de fenêtres, isolation...

Personnellement, je ne pense pas que ces logements méritent la destruction, dans la mesure où ils ne sont pas aussi fragiles que d'autres logements comme ceux de Bugeaud –dans lequel je vis-.

Cette cité mériterait, me semble-t-il, de par sa structure, d'être réhabilitée et d'évoluer dans le futur.

### **M. MAUROUX**

Des travaux d'assainissement sont en cours dans ma rue et, -problème récurrent-, le service de ramassage des ordures ménagères n'est plus fait correctement. Ce phénomène semble découler d'un conflit de responsabilité entre les entreprises qui font les travaux et le service des O.M. qui s'en rejettent mutuellement la responsabilité, ce dernier demandant aux entreprises d'apporter les ordures jusqu'au bout du chantier.

Je demande aux employés municipaux chargés des travaux de faire le nécessaire pour éviter que ce service de ramassage des O.M. ne se dégrade, comme c'est le cas actuellement, et constitue une cause supplémentaire de désagrément susceptible d'être évitée par une coordination avec la CAA.

### **M. BEDOURET**

Je suis d'accord avec vous sur les faits. Mais reconnaissez que les lieux qui sont traités aujourd'hui en matière de travaux sont très étroits.

### **M. MAUROUX**

J'ai fait une intervention auprès des services cette semaine qui ne semble pas avoir abouti. Je me permets donc de vous demander d'y veiller, car il me semble normal que la ville sollicite la Communauté d'agglomération en cas de besoin.

### **M. VEYRET**

Je ne me mêlerai pas du problème des ordures ménagères car, chaque fois que je l'ai fait, j'ai été accusé d'ingérence. Je l'ai été notamment lorsque j'ai fait la proposition suivante qui concerne la ville : actuellement, nous avons 5 ramassages + 1 dans l'hypercentre, et au-delà, on passe à 2 ramassages. Or j'ai demandé que nous ayons une zone tampon, soit : une zone avec 5 ramassages + 1 ; une zone avec 3 ramassages en début, milieu et fin de semaine ; et rester, en périphérie, avec 2 ramassages. Quitte à ce que le surcoût occasionné soit payé par le budget de la ville dans le but d'assurer un meilleur service. Il semble que, pour une fois, ma proposition ait été acceptée par l'agglomération, malgré son côté partisan.

Je suis toujours déconcerté par le fait qu'un élu qui, 4 ans auparavant faisait partie du Conseil d'administration d'Agén Habitat, puisse dire que « *rien n'est fait à Agén Habitat depuis 50 ans* ». On peut avoir la mémoire courte, mais à ce point !

L'Office d'HLM a réalisé une étude qui a démontré qu'une réhabilitation satisfaisante de l'immeuble coûterait 36 000 euros par appartement. Or il y a 60 appartement, ce qui porte le montant total à plus de 2 Millions d'euros. A ce prix, la question peut être posée de savoir s'il ne conviendrait pas plutôt de démolir pour reconstruire.

Lorsque l'Office a programmé des opérations d'amélioration de l'habitat, notamment à la cité Lalande, les cités Donnefort et Bajon étaient également ciblées pour la rénovation des huisseries, etc. Nous avons donc demandé des crédits Palulos que nous n'avons pas obtenus, ce qui nous a contraints à faire un choix entre les différentes cités à réhabiliter. La cité Lalande posant plus de problèmes que Donnefort, nous avons débuté par elle. Mais cela, simplement en raison d'un manque de crédit, sinon nous aurions rénové en même temps les trois cités.

Passons au vote.

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la mise en place des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans le quartier Blum-Donnefort (tranche 1/2), pour un montant estimé à 700 000 € TTC ;

**2/- S'ENGAGE** à faire réaliser ces travaux sous label "Charte de Qualité des réseaux d'assainissement communaux" ;

**3/- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

**4/- SOLLICITE** auprès de l'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE l'attribution des aides les plus élevées possible ;

**5/- DIT** que cette opération ne sera réalisée que sous réserve de l'obtention des aides de l'AGENCE DE L'EAU ;

**6/- DIT** que dans le cadre de l'Autorisation de Programme Assainissement les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2005 pour un montant de **700 000 € TTC.**

*Autorisation de programme N° 98.12 : Assainissement*

*Chapitre 23 : Immobilisations en cours*

*Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.*

**7/ DIT** que les recettes seront encaissées au budget de l'assainissement :

*Article 1318 : Autres Subventions d'équipement*

*Article 1681 : Autres emprunts*

## **18 – MISE EN SEPARATIF DE L'AVENUE DE GAILLARD (ENTRE LA RUE DE LESPARROU ET LA RUE FONROCHE) (TRANCHE 1 et 2) – APPEL D'OFFRES OUVERT – APPROBATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

### **M. BEDOURET – Adjoint au Maire**

La mise en place de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'avenue de Gaillard est une opération prévue aux budgets primitifs de 2004 et 2005. Ces travaux s'inscrivent d'une part dans le cadre de la politique de suppression des rejets d'eaux usées dans la Masse, d'autre part dans le programme pluriannuel de réaménagement du bassin du Grézel.

Cette opération comprendra donc :

- la construction d'un collecteur d'eaux usées, de 200 mm de diamètre, sur 560 m de long,
- La construction de 39 branchements sur le collecteur d'eaux usées,
- La construction d'un nouveau réseau d'eaux pluviales en diamètre 800 à 1000 mm sur 505 m de long,
- La mise en place de 17 avaloirs pluviaux supplémentaires qui permettront une meilleure absorption des eaux de ruissellement.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** la décision de la Commission d'Appels d'Offres de confier le marché au groupement d'entreprises SOGEA-SAINCRY, mandataire SOGEA 33606 PESSAC pour un montant de 941 538, 68 € T.T.C..

**2/- d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le présent marché ;

**3/- DIT** que cette opération ne sera réalisée que sous réserve de l'obtention des aides de l'AGENCE DE L'EAU ;

**4/- DIT** que les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget assainissement et au budget principal 2005.

*Pour le budget assainissement :*

*Chapitre 23 : Immobilisations en cours*

*Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.*

Pour le budget principal :

*Chapitre 23 : Immobilisations en cours*

*Article 2313 : Constructions.*

**5/ DIT** que les recettes seront encaissées au budget de l'assainissement :

*Article 1318 : Autres Subventions d'équipement*

*Article 1681 : Autres emprunts*

## **19 – REFECTION COMPLETE DE LA PELOUSE DU STADE ARMANDIE – ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **M. VEYRET – Maire**

Lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2004, vous avez approuvé le Document de Consultation des Entreprises relatif à la réfection complète du terrain d'honneur du stade ARMANDIE.

Après consultation et suite aux Commissions d'appel d'offres du Mercredi 2 Février 2005 et du mercredi 2 Mars 2005,

### **M. VEYRET**

Vous connaissez tous la problématique liée à cette pelouse et la nécessité de la refaire. Le stade étant propriété de la ville d'Agen, cette réfection nous incombe.

Par contre, nous allons suivre très attentivement les travaux des professionnels retenus, de façon à ne pas nous retrouver demain avec une pelouse refaite à grands frais, et qui serait à nouveau très vite dans un état déplorable.

### **M. PINASSEAU**

Je souhaiterais savoir où nous en sommes concernant la tribune ?

### **M. VEYRET**

Merci de me donner l'occasion d'en parler devant tous nos camarades –même si je ne suis pas sûr que tout le monde soit d'accord sur le terme-, mais au moins devant nos amis, car même si nous ne sommes pas toujours du même avis, je ne pense pas qu'il y ait ici des haines.

Lorsque le projet de tribune m'a été présenté par l'ancien Président du SUA, j'ai répondu que la ville d'Agen prendrait sa part, mais pas au-delà. Cette part représente environ 20 % du total, soit au maximum 2,5 Millions de Francs – environ 400 000 euros-, à charge pour le SUA de trouver les autres partenaires financiers.

Quant à la maîtrise de l'ouvrage, la ville ne souhaite pas l'assumer et en laisse la charge au SUA. Et là se pose le problème de la Communauté d'agglomération dont les membres du bureau ont rencontré le Directoire du SUA. Et je souhaite que la C.A.A. participe à cette opération car le rayonnement du SUA va bien au-delà de la ville. J'estime donc que la CAA devrait en assumer une partie financière, puisque au stade lors d'un match, seulement 20 % de ceux qui crient « Allez Agen » sont agenais.

Au niveau du bureau, les avis étaient partagés, certains considérant ce stade comme un équipement communautaire puisqu'il est le seul dans l'agglomération à pouvoir faire 10 000 entrées. La ville a effectué seule les travaux de remise aux normes, et si un transfert du stade à la CAA était réalisé, elle transférerait un équipement propre.

En outre, pourquoi la ville seule assumerait-elle la charge de l'entretien ? Il ne serait pas outrancier de demander à la Communauté d'agglomération de partager ces frais. J'ai d'ailleurs la même approche pour ce qui concerne le Florida et l'Ecole de musique, car cela me paraît légitime puisqu'il s'agit d'une charge de centralité qui profite à tous.

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- RETIENT** l'entreprise SPORT ENVIRONNEMENT (33270 FLOIRAC) pour un montant de Trois cent vingt un mille sept cent quarante neuf euros hors taxes (321 749 € H.T.)

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir relatifs à ce dossier

**3/ - DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2005.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **DEPENSES :**

Chapitre 23 : Immobilisations encours  
Article 2313 : Constructions  
Fonction 412 : Stades

## **20 – ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS – ANNEE 2005 APPEL D’OFFRES OUVERT – APPROBATION DU D.C.E.**

### **Mme PIGEAU – Adjoint au Maire**

Afin de maintenir en état le parc des véhicules et matériels roulants, il est nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes :

Lot n° 1	:	1 Berline
Lot n° 2	:	2 Voitures de société
Lot n° 3	:	1 Fourgonnette
Lot n° 4	:	1 Plateau basculant
Lot n° 5	:	1 Tracteur équipé d'une rotobroyeuse et d'un chargeur
Lot n° 6	:	1 Tondeuse
Lot n° 7	:	1 Moto ramasseuse de déjections canines

### **M. MAUROUX**

Nous sommes d'accord avec ce rapport si, à l'occasion du renouvellement du parc de véhicules, nous les transformons en véhicules GPL. Je ne sais pas si les véhicules qu'il est prévu d'acheter dans ce rapport sont GPL ?

### **M. VEYRET**

Oui, désormais c'est systématique.

Concernant la berline achetée, je précise qu'il ne s'agit pas de changer la voiture du Maire qui ne s'use pas beaucoup car il ne l'utilise jamais. Nous la conservons cependant, car nous l'utilisons lorsque nous allons chercher des personnalités à l'aéroport ou à la gare.

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le dossier de consultation des fournisseurs

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert

**3/- DIT** que le paiement des dépenses interviendra par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2005 :

Chapitre : 21 : Immobilisations Corporelles

- Article : 2182 : Matériel de Transport
- Fonctions : 020 : Administration Générale de la Collectivité  
810 : Services Communs
  
- Article : 21571 : Matériel Roulant
- Fonction : 020 : Administration Générale de la Collectivité
  
- Article : 2158 : Installations Matériels et Outillages Techniques  
Autres
- Fonction : 823 : Espaces Verts Urbains

## **21 – RESTAURATION SOCIALE – CONVENTION AVEC LE CCAS POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SOCIAL ET AUX PERSONNES AGEES**

### **M. CAMINADE – Premier Adjoint**

Par délibération en date du 4 octobre 2004, vous avez approuvé le principe de la délégation du service public de la restauration municipale, tant scolaire que sociale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005. Vous avez également désigné le cabinet OMNIREES CONSULTANTS pour accompagner la ville d'Agen dans la passation du nouveau contrat de délégation de service public.

Le cabinet a élaboré le dossier de consultation de cette délégation de service public qui précise, notamment, que le futur concessionnaire doit assurer la fabrication et la livraison des repas destinés, d'une part, à l'ensemble des points de restauration scolaire et aux centres de loisirs et, d'autre part, au restaurant social et au foyer logement pour personnes âgées gérés par le C.C.A.S., ainsi que la fabrication des repas livrés au domicile des personnes âgées et handicapées par le personnel du C.C.A.S..

En conséquence, il apparaît nécessaire que soit passée une convention entre la ville et son C.C.A.S., afin que celui-ci lui donne mandat pour négocier en son nom et signer avec le concessionnaire retenu le contrat portant sur la fourniture des repas, d'une part, servis au restaurant social et au foyer logement « La Salève » et, d'autre part, livrés au domicile des personnes âgées et handicapées par le personnel du C.C.A.S..

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. a d'ailleurs, lors de sa séance du 23 mars 2005, autorisé son Président à signer une convention relative à cette fourniture de repas.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure une convention avec le C.C.A.S. d'Agen pour la fourniture de repas relatifs à la restauration sociale dans le cadre de la passation du contrat de concession de la restauration municipale.

## **22 – CENTRE CULTUREL – DENOMINATION DU BATIMENT ET DES SALLES**

### **M. VEYRET – Maire**

Après des travaux de mise en conformité incendie sur l'ensemble du bâtiment et le réaménagement des salles d'exposition, le Centre culturel connaît aujourd'hui un certain renouveau.

Pour marquer cette renaissance de manière symbolique et sur la base de son nouveau projet artistique, il paraît pertinent de lui attribuer un nom et de rebaptiser l'ensemble de ses salles qu'elles soient locatives ou salles d'exposition ( à l'exception de la salle Picasso).

La commission culture qui s'est réunie le 28 janvier dernier a souhaité attribuer à ces différentes salles des noms d'artistes qui ont marqué la vie artistique agenaise : Henri BOIXEL, Gabriel GRIFFON, Paul MARQUET, André PEDOUSSAUT, Jean TERLES, Jean TORTHE, Raymond VIANI, Antonio URIA-MONZON, Manolo RUIZ PIPO et Luigi COMENCINI.

Quant au nom du Centre culturel, après consultation des comités de quartier et des associations accueillies par ce lieu, plusieurs propositions ont été soumises au vote de l'ensemble des agenais. Parmi ces suffrages, nous souhaitons retenir le nom d'André MALRAUX (1906-1976). Cet homme d'action et de liberté, écrivain engagé, à l'origine des premières maisons de la culture, a été un des ministres de la Culture les plus importants de la V<sup>ème</sup> république. Son action en faveur du développement de l'accès à la culture pour tous rejoint en cela notre volonté municipale dont le centre culturel à travers ses missions d'éveil à la curiosité artistique en porte le mieux ce témoignage.

### **M. VEYRET**

Je dois reconnaître que j'ai particulièrement insisté sur le choix du nom du centre culturel et je peux m'en expliquer. Sont sortis de la consultation des noms de locaux et de non-locaux. Le nom arrivé en tête était celui d'un chanteur –Claude Nougaro-.

Personnellement, j'estime qu'une salle de spectacle peut porter le nom d'un chanteur, mais pas un centre culturel qui doit, à mon avis, porter le nom d'une personnalité qui a beaucoup plus marqué la culture dans toutes ses dimensions. Et quelle qu'ait pu être la position politique d'André Malraux, j'ai toujours considéré qu'il avait été le meilleur Ministre de la Culture en permettant l'accès à la culture pour tous et la création des centres culturels.

Il me sera sans doute reproché mon manque d'originalité. Mais même si cela n'est pas original, j'estime que j'apprécierai que notre centre culturel s'appelle Centre André Malraux. Le Président Mitterrand a également eu une action importante en direction de la culture, mais nous avons déjà, à Boé, un centre Mitterrand.

François Mitterrand méritera un jour de donner son nom à une place ou une avenue. Et j'estime qu'il est anormal que Gorges Pompidou n'ait pas été mis à l'honneur,

comme il sera également légitime qu'il y ait une rue Valéry Giscard d'Estaing et une rue Jacques Chirac, pour reconnaître l'importance de la fonction de Président de la République.

Je souhaite votre accord sur ce choix d'André Malraux et, dans la négative, de connaître les raisons de votre désaccord.

### **M. MAZIERE**

Sur la dénomination des équipements de la ville, j'ai un petit regret dont je voudrais faire part à nos collègues de l'opposition. Il concerne le stade de Montanou, que j'ai vu passer du nom de Jean Jaurès au nom d'une personne locale –qui certes, avait œuvré dans le quartier, mais quand même !-. Vous avez débaptisé un stade qui s'appelait Jean Jaurès, et cela m'avait quelque peu chagriné.

### **M. MAUROUX**

Donner le nom d'artistes agenais au Centre culturel permet de rappeler qu'ils ont existé, d'éveiller la curiosité des gens et de les inciter à rechercher leurs œuvres.

### **M. PINASSEAU**

Vous avez choisi Thorte et Terles qui sont des peintres agenais. Nous pensons également à deux autres peintres –même si nous n'avons pas, actuellement, de salle pour eux-. Il s'agit de Gustave Bohm et Fechner, deux grands peintres agenais.

### **M. VEYRET**

J'ai trouvé très intéressant le débat concernant la médiathèque, à la condition que cet équipement, d'intérêt communautaire, soit construit en commun. Mais, même si la ville d'Agen ne participe que pour moitié au coût total de cette opération, qui se situe entre 11 et 17 Millions, je préfèrerais utiliser cette somme à la restauration complète du centre culturel et à l'augmentation du nombre de salles.

### **Mme FRANCOIS-PONCET**

M. le Maire, avant de se lancer dans un projet de médiathèque, il convient de réaliser une étude qui dure environ 2 ans. C'est pourquoi je considère qu'aujourd'hui, nous prenons du retard.

Notre bibliothèque n'est absolument pas à niveau. Et alors qu'Agen se veut une ville d'éducation et ville universitaire, nous sommes à la veille d'une construction par Boé d'une médiathèque.

Nous devons mettre dès aujourd'hui cette question en chantier, même si la réflexion dure un an ou deux. Nous n'avons pas le droit aujourd'hui sur Agen, de faire l'impasse sur une médiathèque, qui n'a rien à voir avec un centre culturel, car il s'agit d'un service différent.

### **M. VEYRET**

Je sais que le Maire d'Agen agace à force de répéter que la politique culturelle peut avoir une vocation intercommunale. Or il s'avère que la CAA doit réaliser très prochainement un audit sur l'ensemble des équipements culturels de l'agglomération afin de constater les manques. Et je veillerai à ce que le prochain Président de la Communauté d'agglomération, - quel qu'il soit et du lieu où je serai-, respecte cet engagement de sorte que les études soient réalisées et que l'outil qui en sortira soit autre chose qu'un simple projet communal sans moyens pour le réaliser –comme peut-être la médiathèque sur la ville de Boé dont j'ai également entendu parler-. Car il s'agit réellement d'une médiathèque telle que nous la concevons, et dans ce cas, la maire de Boé n'en a pas les moyens. Ou bien il s'agit d'un projet canada-dry qui veut s'appeler une médiathèque mais qui n'en assure pas les services.

Vous savez quel en est le coût de fonctionnement ?

### **Mme FRANCOIS-PONCET**

Le fonctionnement est de 10 % environ du coût de l'investissement. Par conséquent, cela peut se faire assez facilement, car il y a de plus en plus des médiathèques à tous les prix.

Il faut compter 11 à 19 millions pour les villes têtes de réseaux de plus de 150 000 habitants. Donc nous sommes très loin de cette problématique. Pour la ville d'Agen, cela reviendrait probablement entre 4 et 5 millions d'euros, et il est vrai que si l'on veut faire les choses bien, la vision communautaire doit être choisie.

Mais je ne suis pas d'accord avec vous pour Boé, car il est possible de décliner des médiathèques de petite dimension : prenons pour exemple des médiathèques de quartiers défavorisés pour 2000 à 4000 habitants qui sont de toutes petites médiathèques qui fonctionnent admirablement bien.

### **M. VEYRET**

Oui, mais à mon avis, ce n'est pas tout à fait la vision qu'en avait Boé.

### **Mme HENRY**

Sur le principe de la médiathèque, je suis entièrement d'accord, sauf qu'une médiathèque répond à certaines contraintes techniques.

En 1999, lorsque vous étiez en responsabilité, vous aviez effectivement envisagé ce projet et demandé une étude de faisabilité qui n'a pas été faite.

J'ai retenu que, pour une médiathèque, la surface de référence à retenir est de 0,07 mètres carrés par habitants jusqu'à 25 000 habitants, et à 0,015 mètres carrés par habitant pour une fraction supérieure de population.

Donc, Agen nécessite 2 000 mètres carrés pour réaliser une médiathèque, et une médiathèque communautaire nécessiterait 2 500 mètres carrés. Actuellement, la Bibliothèque a une superficie de 1 830 mètres carrés, compte tenu de l'extension de locaux réalisée par notre municipalité –logement de fonction et à terme trois salles dans l'ancien bâtiment de la ludothèque-.

En terme de coûts, le ratio de la DRAC est d'environ 1 500 euros hors taxes par mètre carré, soit pour une médiathèque de 2 500 mètres carrés un coût de travaux d'environ 4,5 millions d'euros TTC. A cela s'ajoute le coût du mobilier et de l'équipement informatique qui représente, selon la DRAC, environ 40 % du budget travaux soit 1,8 Millions d'euros TTC. Il est donc possible d'estimer le coût global à 6 300 000 euros TTC pour une médiathèque de 2 500 mètres carrés.

Les aides susceptibles d'être obtenues seraient de 25 % pour l'Etat –soit 1 316 000 euros-. L'aide habituelle de la DRAC se situe entre 25 et 30 % mais la DRAC, vu les contraintes budgétaires nous propose de raisonner sur 25 %. Le Département pourrait financer à hauteur de 20 % et la Région 20 %.

Ce qui donnerait le plan de financement suivant : l'Etat : 1 316 000 euros – le Département : 183 000 euros – la Région : 408 000 euros – la Communauté d'agglomération : 3 400 000 euros + une TVA de 1 Million d'euros. Le coût total serait donc de 6 300 000 euros.

Se pose ensuite le problème de l'effectif puisqu'une médiathèque ne peut fonctionner qu'avec un personnel qualifié, dont 50 % de catégorie A et B. La moyenne des médiathèques en France est de 36 % mais la DRAC souhaiterait parvenir à 40 %. Or l'effectif actuel de la Bibliothèque est de 16 personnes dont 1 de catégorie A, 6 en catégorie B et 9 autres agents –dont 5 en catégorie C, 2 en CES et 2 emplois-jeunes-.

Dans une future médiathèque, on peut raisonnablement envisager de créer de 2 à 4 postes supplémentaires. Pour mémoire, votre municipalité, pour accompagner le développement de la bibliothèque, avait créé des emplois aidés et non pérennisés dont un poste de médiateur en emploi-jeune que la municipalité actuelle a pérennisé et qui a été transformé en catégorie B suite à une réussite au concours.

Lors de l'ouverture de l'Espace public numérique à la Bibliothèque municipale, 2 emplois-jeunes, mis à disposition de l'association Internet-Insertion, avaient été affectés à la Bibliothèque. A la suite de la liquidation de cette association, la ville a repris ces deux contrats emplois-jeunes.

Pour la DRAC, le coût de fonctionnement serait, dans l'idéal, de 30 euros par habitant. Actuellement le budget de la bibliothèque municipale représente un coût de

18 euros par habitant, soit près de 600 000 euros. A l'échelle de la Communauté d'agglomération, le ratio DRAC correspondrait à un budget d'environ 1 880 000 euros. Pour mémoire, la mise à niveau des logiciels de prêt et de l'EPN à la bibliothèque s'élève à 46 300 euros.

### **Mme FRANCOIS-PONCET**

Lorsque je vois Mont-de-Marsan se lancer dans un projet de ce genre, je me dis que nous ne sommes pas plus bêtes qu'eux. On se doit de réfléchir à la lecture publique lorsque l'on est une agglomération comme Agen, qui a une bibliothèque de 1 800 abonnés adultes et 1 800 abonnés enfants, et qui n'a autour que des bibliothèques-relais sans un seul professionnel. Affrontons ce problème sans préjuger, d'emblée, qu'il est impossible à assumer.

Nous avons fait le Florida. Nous avons un projet pour le Musée que vous avez abandonné. C'est pourquoi nous n'étions pas encore intéressés par une médiathèque.

Mais vous, qu'avez-vous fait depuis 3 ans ? Rien.

### **Mme HENRY**

Ce que nous avons fait ? Voici le bilan de mi-mandat.

Nous avons mis en sécurité le Centre culturel pour un coût de 436 000 euros. Nous avons remis en sécurité le théâtre. Nous avons ouvert plus largement les Jacobins avec des cimaises de 30 000 euros. Nous y avons présenté des expositions devant, 3 000 visiteurs en 2002 ; en 2003 : 3 100 visiteurs et en 2004 : 9 000 visiteurs. Nous avons repris le théâtre en délégation de service public avec un déficit autorisé de 167 000 euros pour parvenir aujourd'hui à près de 28 000 entrées, et très probablement une démarche de SEM en scène.

Nous avons créé pour le théâtre un poste de chargé de communication et un doublement de l'effectif de la billetterie, ce qui a permis le succès d'aujourd'hui.

Concernant le projet du Musée, nous avons acquis l'immeuble Thomas pour un montant de 800 000 euros, avec un budget prévisionnel d'aménagement de 450 000 euros pour déménager les réserves et nous réaménagerons ensuite les locaux du musée.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés auprès des Montreurs d'Images à construire une salle de cinéma Art et essais adaptée, et aujourd'hui nous négocions avec Cap Cinéma l'aménagement de deux salles de cinéma Art et essais.

Nous avons également réalisé plusieurs choses : une accessibilité à la culture pour tous, une politique tarifaire, des événementiels qui se dérouleront demain.

Objectivement, il n'est pas possible de dire qu'au niveau du bilan de l'action culturelle, rien n'a été fait.

Quant à la médiathèque, personnellement, je suis d'accord. Encore faut-il que tous les partenaires en soient d'accord, y compris la communauté d'agglomération-, et surtout que nous trouvions les 2 500 mètres carrés nécessaires à sa construction, car au Pin, à moins de supprimer le parking, nous n'en aurons pas la place.

## **M.COUDERC**

Je comprends que Mme François-Poncet lance des idées intéressantes qu'elle avait déjà avancé comme avant-projet.

Mais devant des projets d'envergure, deux démarches sont possibles : soit de les lancer d'emblée sans savoir s'il est possible de les financer, quitte à les abandonner ensuite ; soit de voir le côté « Sancho Pansa » des choses –le côté terre à terre-, et à partir de l'estimation de ces besoins, d'en fixer le coût. Cela ne signifie pas qu'il faut systématiquement les abandonner, mais c'est une attitude tout à fait responsable que, personnellement, j'approuve.

## **M. VEYRET**

Politiquement –mais pas de façon politicienne-, je pense qu'un projet tel que vous l'évoquez est un projet intéressant, non pas au niveau de la ville d'Agen, mais à l'échelon de cette agglomération.

Mais je sais comment fonctionne l'agglomération. Depuis 4 ans que nous y vivons, nous avons du mal à faire comprendre que l'esprit communautaire, c'est être capable de se mettre ensemble pour bâtir quelque chose. Vous l'avez vécu comme nous, lorsque vous étiez adjointe à la culture.

Mais, le jour où l'audit qui va être lancé sur les équipements culturels de l'agglomération confirmera qu'il manque une médiathèque, nous serons prêts car notre dossier est déjà fourni et argumenté, et notamment au niveau du coût de l'investissement et du coût de fonctionnement, ce dernier devant être pris en compte au niveau de la communauté d'agglomération.

Avant que vous ne lanciez la question par voie de presse, j'aurais préféré que nous en discutions en Conseil municipal et qu'il nous soit possible de vous donner les réponses exposées par Patricia Henry. Personnellement, je ferai tout pour que l'intérêt d'une médiathèque communautaire soit reconnu et que, par une démarche commune, nous mettions en place cette médiathèque, pas obligatoirement sur Agen. Car l'esprit communautaire consiste aussi à faire un rééquilibrage des équipements sur l'ensemble de cette agglomération.

## **Mme FRANCOIS-PONCET**

Lorsque M. Borloo a pris Valenciennes, il a commencé, pour redonner confiance à sa ville, par faire une médiathèque. Car la fréquentation d'une médiathèque aujourd'hui, Patricia, n'a rien à voir avec la fréquentation d'une bibliothèque. Et ce n'est pas dans le gigantisme, M. le Maire, que l'on répond à la question, qui est une question simple et qui ne nécessite pas la litanie de chiffres de Patricia Henry.

## **M. VEYRET**

Pardonnez-moi, Madame, mais je trouve que vous êtes de mauvaise foi. Je n'ai jamais dit que votre projet était mauvais, mais que nous n'avions pas à le porter seuls. Car je le situe plutôt au niveau de l'agglomération.

## **M. RAUNIER**

Mme François-Poncet ne voulait pas dire que votre projet était gigantesque, mais qu'il faut se méfier des ratios. Et lorsque je vous entends parler de 0,07 m<sup>2</sup> par habitant, je me dis que cela est possible ainsi mais qu'il n'est pas interdit de faire un projet personnalisé qui pourrait nous sortir des ratios. Car à force de parler de ratios, rien ne se fait.

## **M. VEYRET**

Les ratios n'ont qu'un intérêt, celui de voir dans quelle fourchette de prix s'inscrit le projet. Et cela évite bien des surprises. Il est plus satisfaisant d'avoir des ratios et une véritable volonté politique d'aboutir, et de s'apercevoir ensuite qu'il est possible de réaliser des économies dans certains domaines.

A UPSA, lorsque vous décidez de construire une unité de production, vous vous basez sur des ratios et vous adaptez les prix. Il s'agit là d'une approche intelligente et de la bonne gestion d'un projet. Cela ne signifie pas que tous les ratios seront respectés, mais qu'il faut au moins une échelle.

Aucun ratio n'hypothèque un projet, c'est le manque d'ambition politique qui l'hypothèque.

Passons au vote.

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le choix du nom d'André MALRAUX comme nom de baptême au Centre Culturel

**2/- AUTORISE** le changement de noms des salles locatives et l'attribution d'un nom aux salles d'exposition comme présenté dans l'exposé ci-dessus.

## **23 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE - AFFECTATIONS DE POSTES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005/2006**

### **M. MATEOS – Adjoint au Maire**

Par lettre en date du 16 février 2005, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, après avoir consulté le Comité Technique Paritaire Départemental et le Conseil Départemental de l'Education Nationale, sollicite l'avis du Conseil Municipal de la ville d'Agen sur ses propositions d'affectations de postes d'enseignants pour la prochaine rentrée scolaire, formulées comme suit :

✓ Retrait de trois emplois à l'école élémentaire Jules FERRY (2 professeurs des écoles et 1 maître formateur) ayant pour conséquence la fermeture de l'école.

✓ Retrait d'un emploi à l'école élémentaire Joseph BARA.

Ces propositions appellent les remarques suivantes :

#### **1/ Ecole élémentaire Jules FERRY :**

L'école Jules FERRY a vu ses effectifs et par conséquent son nombre de classes baisser de manière significative entre la rentrée scolaire 2003/2004 et la rentrée scolaire 2004/2005. De 87 élèves pour 5 classes elle est passée à 24 élèves pour 2 classes.

Dans la mesure où, sur les 21 élèves accueillis à ce jour par l'école (3 élèves ont été radiés depuis la rentrée), 7 d'entre eux entreront au collège à la rentrée scolaire 2005/2006 et les 14 élèves restants pourront être scolarisés dans les écoles élémentaires proches de leur domicile ayant la capacité d'accueil nécessaire, il paraît opportun que la proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie recueille un avis favorable. En contrepartie, il est souhaitable que les trois postes budgétaires retirés à l'école élémentaire Jules FERRY soient maintenus sur la commune afin de renforcer le contingent de personnel enseignant de remplacement dans les écoles agenaises.

#### **2/ Ecole élémentaire Joseph BARA :**

Les prévisions d'effectifs à la rentrée scolaire 2005/2006 dans cette école laissent augurer une légère augmentation de 7 élèves, ce qui porterait la moyenne par classe à 20,71 contre 19,71 pour cette année scolaire.

La suppression d'une classe à la prochaine rentrée signifierait une augmentation sensible du nombre d'enfants par classe, avec une moyenne de 24,17 enfants qui serait, avec celle de l'école SCALIGER, la plus élevée des douze écoles élémentaires agenaises, alors que l'école Joseph BARA est une école d'application.

En effet, il est important de maintenir, dans la totalité des écoles et des classes d'Agen, des effectifs permettant une réelle qualité d'accueil et d'intégration. Aussi, la suppression d'une classe à l'école Joseph BARA paraît ici inopportune.

Il est à noter qu'entre la rentrée scolaire 1998/1999 et la rentrée scolaire 2004/2005, la ville d'Agen a été particulièrement touchée par des mesures de suppressions de

postes d'enseignants. En effet, 19 classes ont fait l'objet de fermetures contre 3 ouvertures seulement.

**M. VEYRET**

Passons au vote.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/ - EMET** un avis favorable au retrait des trois emplois à l'école élémentaire Jules FERRY ayant pour conséquence la fermeture de l'école

**2/ - EMET** un avis défavorable au retrait d'un emploi à l'école élémentaire Joseph BARA.

## **24 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **M. QUERBES – Adjoint au Maire**

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation.

Afin d'adapter ce tableau à des missions en évolution tout en permettant la progression des carrières des fonctionnaires de notre collectivité dans le cadre des dispositions du statut de la fonction publique territoriale, il convient de transformer :

- 1 poste de technicien supérieur en 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de brigadier chef de police en 1 poste de gardien de police
- 1 poste d'agent administratif à temps non complet 17,50 h/semaine en 1 poste d'agent administratif à temps complet
- 1 poste d'agent administratif à temps non complet 30 h/semaine en 1 poste d'agent administratif à temps complet
- 1 poste d'agent d'entretien en 1 poste d'agent social

Par ailleurs, par délibération du 25 mars 2002, le Conseil Municipal a fixé à l'indice brut 558 de la fonction publique territoriale la rémunération du chargé de mission directeur du théâtre.

La reprise en régie directe du théâtre municipal a eu pour effet d'augmenter de manière forte la fréquentation de cet établissement de 13 990 spectateurs pour la saison 2001-2002 à 23 700 spectateurs pour la saison 2003-2004.

Le développement de la saison jeune public ainsi que la politique de conventionnement avec différentes institutions et partenaires ont permis de conforter la pérennisation du nouveau projet artistique du théâtre.

Aussi ce développement demande au titulaire de ce poste de nouvelles exigences en terme de missions artistique, administrative et financière.

Pour tenir compte de cette évolution, il est nécessaire de fixer le niveau de rémunération de ce poste à l'indice brut 649.

### **M. VEYRET**

Passons au vote.

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

### **TRANSFORME**

- 1 poste de technicien supérieur en 1 poste d'ingénieur
- 1 poste de brigadier chef de police en 1 poste de gardien de police
- 1 poste d'agent administratif à temps non complet 17,50 h/semaine en 1 poste d'agent administratif à temps complet
- 1 poste d'agent administratif à temps non complet 30 h/semaine en 1 poste d'agent administratif à temps complet
- 1 poste d'agent d'entretien en 1 poste d'agent social
- de fixer le niveau de rémunération du poste de chargé de mission directeur du théâtre à l'indice brut 649

## **25 – RESOLUTION RELATIVE A LA DEFENSE ET AU DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE**

**Dr VEYRET – Maire**

Elus locaux, légitimes représentants de la commune d'Agen, nous entendons aujourd'hui exprimer notre vive inquiétude face à l'évolution des services publics en Lot-et-Garonne.

Comme le souligne le manifeste adopté au Sénat par 10 associations d'élus (\*), nous constatons que les services publics de proximité, s'ils dépendent de l'Etat ou des entreprises publiques, vivent une suite ininterrompue de réductions, voire de restructurations préjudiciables aux populations.

Notre département est particulièrement touché par ce phénomène : menace sur certains bureaux de poste, fermeture sans concertation de 5 trésoreries au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et projet de fermeture de nombreuses autres agences au cours de cette même année, suppression de postes d'enseignants, désengagement de la SNCF sur des dessertes locales s'ajoutant à la fermeture des succursales de la Banque de France...

Or, il est indispensable de préserver l'égalité des citoyens dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, notamment le droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité, aux transports, aux communications...

Les services publics sont indispensables à la cohésion nationale et l'on ne peut pas évoquer l'aménagement du territoire sans traiter de la qualité et de l'accessibilité des services publics de proximité qui doivent y être assurés.

D'une manière générale, nous ne sommes pas opposés à une évolution des services publics ni à leur modernisation. Il ne s'agit pas de figer la situation ni de s'accrocher à un statu quo, mais d'accompagner les évolutions des services publics par un pilotage partenarial qui suppose une véritable concertation en amont de toute décision, une approche globale de chaque territoire, une accessibilité adaptée à un département comme le Lot-et-Garonne et à un financement équitable des services publics.

(\* Association des Maires de France (AMF), Association des Maires de Grandes Villes (AMGVF), Association des Maires de Petites Villes (AMPVF), Villes et Banlieues de France (AMVBF), Fédération des SEM (FNSEM), Association des Maires Ruraux (AMRF), Association des Communautés de France (ADCF), Association des Elus de la Montagne (ANEM), Fédération des Villes Moyennes (FNVM) et Promouvoir les Services Publics

### **M. QUERBES**

Nous allons faire un peu de travaux pratiques sur le consensus et sur la différence, que nous avons évoqués en début de séance.

Cette motion consensuelle va être votée par tous, mais je voudrais introduire dans le débat quelques notions, et notamment souligner la timidité et l'inconséquence de nos représentants nationaux par rapport à la bonne manière de défendre les services publics.

Reconnaissons que nos collègues de la Creuse ont fortement contribué à ce que les élus nationaux et les associations nationales d'élus prennent position. Mais il me paraît choquant de ne pas se pencher sur les causes des difficultés des services publics. Il est important de se demander pourquoi les bureaux de poste, les gares, les perceptions disparaissent. Je ne vous donnerais pas les raisons évoquées par le journal L'Humanité –même si ce journal est intéressant à lire-.

Le PDG d'Air France, au moment où la Commission de Bruxelles a décidé l'ouverture à la concurrence de l'aviation, a dit : « *je n'ai aucun problème à entrer dans ce système de concurrence à condition que l'on m'autorise à supprimer les 29 lignes déficitaires d'Air France* ». Les 29 lignes déficitaires ont effectivement été supprimées –ce fut le cas pour celle d'Agen- et Air France est entré dans la concurrence du ciel européen. Sauf que nous savons aujourd'hui les difficultés qui existent pour aller d'Agen à Paris en avion, et nous en connaissons le coût pour la collectivité puisque le Conseil général et la Communauté d'agglomération doivent payer le déficit.

De même, lorsque la Commission de Bruxelles, avec l'appui des gouvernements - notamment le gouvernement français-, a décidé l'ouverture du transport postal à la concurrence, le P.D.G. de la Poste a dit : « *j'ai 6 000 à 8 000 bureaux de poste déficitaires qui coûtent 2 Milliards d'euros à la Poste. Si les collectivités locales sont prêtes à assumer ce déficit, je les maintiens, sinon je les ferme* ».

Puisque nous avons également évoqué les perceptions : l'ancien Ministre des Finances lors de l'émission télévisée « 100 minutes pour convaincre », a expliqué « *qu'il proposait de remplacer un départ à la retraite sur deux au Ministère des Finances* ». Or les non remplacements se trouvent notamment dans les perceptions.

Il est donc important de s'attaquer aux causes, d'autant que chacun mesure qu'il nous est proposé, dans la Constitution, d'introduire tous les services dans le cadre de cette concurrence. Soyons clairs sur ce que cela représente pour les services municipaux et les services communautaires, dans une société où la règle sera une économie de marché ouverte où la concurrence est non faussée.

Que veut dire, pour une commune, la concurrence non faussée ? Cela signifie qu'une activité actuellement exercée par la municipalité pourra demain, au nom de la libre circulation des services, être exercée par n'importe quelle entreprise privée. Il ne sera pas interdit à la commune d'Agen de financer tel service social ou culturel. Mais la commune, afin de ne pas fausser les règles de la concurrence, sera contrainte de financer de la même manière qu'une entreprise privée qui exercerait les mêmes responsabilités. Voyez dans quel type de mécanisme aujourd'hui, nous sommes intégrés.

Nous devons prendre conscience des menaces qui pèsent sur les services publics, ainsi que de l'aggravation considérable qui se produira si ce projet de constitution était adopté.

Et ma proposition –mais elle n'obtiendra pas un consensus- serait d'ajouter, dans cette motion, que nous appelons les Agenais à voter non à cette constitution.

J'ajoute –car vous avez cité Mont de Marsan comme une ville exemplaire- que je suis favorable pour que nous y programmions un déplacement, afin de constater ce qu'il s'y passe réellement. Ca je note, dans cette ville qui a un peu plus de population que la ville d'Agen puisqu'elle a 40 000 habitants, qu'elle possède plus de 1000 agents communaux, et qu'elle a conservé en service public le service des eaux, le service de la restauration scolaire et le service extérieur des pompes funèbres.

Je voulais terminer sur cet exemple pour démontrer qu'il est possible d'avoir une action locale pour la défense du service public. Mais lorsqu'il s'agit de défendre les services évoqués dans la motion, il convient d'en mesurer les causes profondes et à un moment, de travailler dessus.

Cela n'est pas l'objet de ce Conseil municipal mais ce sera le rôle de chaque citoyen qui se trouve autour de cette table.

## **M. MAUROUX**

Je n'ai pas tout à fait la même analyse que vous. Toutes les trésoreries et agences des bureaux de poste qui existaient, résultaient d'un maillage datant du début du siècle.

Depuis, des évolutions considérables se sont produites dans notre pays, avec deux types d'évolution : le départ des habitants des campagnes vers les villes, et une modification des transports. Si en une heure, nous parcourions, à l'époque, 6 km à pied, nous en faisons 70 km aujourd'hui. Les problèmes ne se posent donc pas du tout de la même manière. Et si je ne suis pas pour une mise en concurrence des services publics, j'adhère à une réadaptation des services publics vers une réalité, cette réadaptation passant par des fermetures mais aussi par des réouvertures.

Je ne suis donc pas d'accord avec cette motion, car elle ne marque pas suffisamment bien les différences et n'exprime pas exactement la réalité.

## **M. VEYRET**

Je ne partage pas du tout cet avis, et je présenterai cette motion à mes collègues de l'Amicale des maires. Cette motion respecte les différentes sensibilités et divergences, mais elle réaffirme, sur l'ensemble du territoire de ce département, la nécessité d'un maillage de services de proximité en tenant compte d'une modernisation de ces services publics.

Les fermetures brutales des bureaux de poste –induits par une entrée en concurrence- entraînent des difficultés pour les habitants, qui doivent rayonner sur un rayon de plus de 10 km pour trouver un autre service postal. Et la Poste répond, aux communes qui se plaignent, de payer elles-mêmes ce service. Le problème est que ce ne sont pas les villes riches qui sont confrontées à ce problème ; ce sont les petites communes dont les moyens financiers sont très faibles.

Je dénonçais, et je n'étais pas le seul, -excusez moi de faire référence à quelqu'un que vous connaissez bien-, l'absence d'une péréquation indispensable pour assurer le maillage et l'aménagement complet de ce territoire. Lorsque l'Etat refuse d'augmenter le prix du timbre, il devrait incomber aux communes d'en assumer le coût et de payer la différence pour le service entreprise publique / poste, puisqu'il lui est demandé, parallèlement, d'équilibrer ses budgets. Soyons logiques jusqu'au bout.

Souvenez-vous, à l'époque où un gouvernement avait décidé de fermer des gendarmeries, qui avaient réagi. Le Député que j'étais s'y était opposé, car j'estime qu'il ne faut pas priver les espaces ruraux des services publics indispensables.

En réalité, ce n'est pas la fermeture de quelques trésoreries qui me pose souci ; c'est qu'en échange, le nombre de juges ne soient pas augmentés, ni le nombre de policiers et ni le nombre d'infirmières, alors que nous en manquons. Ce qui signifie que ces fermetures n'ont aucune conséquence sur la répartition et l'amélioration du service public.

Je pourrais comprendre si l'on me disait : « nous avons des besoins dans tel et tel domaine, ce qui justifie les modifications actuelles ». Mais actuellement, les postes sont supprimés partout, même aux endroits où il en manque déjà, que ce soit à la santé, la justice et la police. Voilà le sens de cette motion, qui n'est pas politicienne, mais réaliste devant les problèmes.

Permettez-moi de ne pas prendre position, en tant que membre d'une structure politique, -par exemple comme membre du PS- sur la Constitution, mais plutôt en tant que Maire d'Agen qui en verra, demain, les conséquences sur sa commune. Et il conviendrait de faire campagne pour expliquer aux agenais que le vote sur la Constitution européenne aura des conséquences sur leurs lendemains, qu'ils votent oui ou qu'ils votent non. Personnellement, je voterai non. Et lorsque nous aurons organisé l'information, je ne suis pas persuadé que tout le monde vote oui.

## **M. MAUROUX**

Ne faites pas de la désinformation et ne prenez pas de faux prétextes pour induire le non. Il convient de leur dire que si cette constitution est refusée, nous en resterons où nous en sommes actuellement. Or ce que vous critiquez est la conséquence de l'Europe en l'état, telle que nous l'avons actuellement.

Pour changer l'Europe, il faut y mettre plus de démocratie et c'est ce que cette constitution nous apporte.

## **M. VEYRET**

Une démocratie à l'unanimité ? Je n'appelle pas cela une démocratie. J'ai déjà voté non au traité de Maastricht. Je reste donc dans ma logique.

## **M. MAUROUX**

Le parti socialiste appelle pourtant à voter oui.

## **M. QUERBES**

Sachez que les députés communistes, dont je faisais partie au Parlement européen, ont voté pour l'élargissement de l'Union européenne aux dix pays qui y sont entrés. Nous sommes donc favorables à l'élargissement de la sphère de l'Europe.

Mais, alors que nous avons déjà la liberté des capitaux et la liberté des marchandises, est introduire dans cette Constitution la liberté des services. Et cela crée pour ces services des conséquences graves.

## **M. VEYRET**

Si vous voulez l'Europe du capitalisme, libre à vous de voter oui.

Passons au vote.

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **SE PRONONCE**

PAR 28 VOIX FAVORABLES ET 9 ABSTENTIONS

***Pour le maintien du maillage des services de proximité sur le territoire Lot-et-Garonnais ;***

***Pour une réunion d'urgence de la Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics ;***

***Pour l'inscription du Lot-et-Garonne, à l'instar de 14 autres départements de France, comme « département pilote en matière de concertation sur la réorganisation de ses services publics ».***

**M. VEYRET**

Cette séance du Conseil est terminée.

**Le Président,**

**La Secrétaire de séance,**

**M. Alain VEYRET**

**Mme Naziha BORIES-MATALLAH**